This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

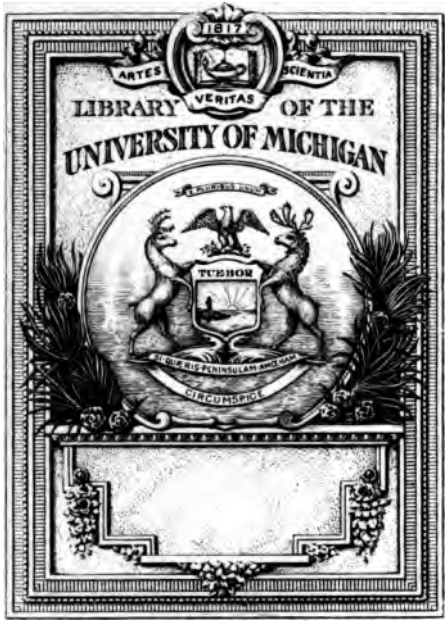
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

TA
851
.J
T4

Julius

DIALOGUE

ENTRE

Saint Pierre et le Pape Jules II

A LA PORTE DU PARADIS

(1513)

Attribué à Érasme, à Faustus Andrelinus

et plus communément à

ULRICH DE HUTTEN

Traduction nouvelle en regard du Texte Latin par

EDMOND THION

PARIS

Isidore LISEUX, 5, Rue Scribe

1875

Julius

Saint Pierre réserve au Chef de l'Église Chrétienne.

Cette humilité, Très-Saint Père, vous l'avez pratiquée au point d'en faire une majesté, et votre personne est le type parfait du Pontife, défini par celui qui, le premier, fut par le Christ investi de son pouvoir.

Jules II régna dix ans, toujours à cheval, le casque en tête, l'épée au poing, la cuirasse aux reins, semant la discorde, parjure à tous les serments, trafiquant des choses saintes : en un mot, peu soucieux de la dignité de l'Église, pourvu qu'il lui donnât les richesses mondaines et la puissance temporelle.

Vous, au contraire, sous vos blancs habits dont la simplicité rappelle la tunique sans couture du Christ, armé seulement du bâton pastoral, vous occupez depuis trente années le véritable siége du Christ, et votre existence toute Apostolique est bien celle d'un vrai Vicaire du Christ. Dépo-

sitaire de l'un et de l'autre glaive, vous avez préféré à celui des hommes celui de l'Esprit, qui est la parole de Dieu, et, devenu pauvre, prisonnier même, dit-on, au fond du Vatican, vous êtes plus grand, au milieu de la paix universelle, que ne le fut jamais Jules II tout gorgé d'or, allumant la guerre dans le monde entier.

Ce contraste, qui est à lui seul votre glorification, éclate à toutes les pages du livre que j'ai entrepris de traduire : aussi n'est-ce pas être téméraire que de le placer sous votre auguste protection.

Daignez-donc, Très-Saint Père, agréer l'hommage que vous en fait ici, en toute simplesse,

De Votre Sainteté,

Le fils respectueux et soumis,

E. T.

Note de l'Éditeur

La première édition du *Julius* paraît être de l'année 1513 (*F. A. F. Poetæ Regii Libellus de obitu Julii Pontificis Maximi. Anno Domini, M.D.XIII.*, petit in-8vo, de 16 feuillets). Selon Panzer, les trois premières lettres du titre signifieraient : *Fausti Andrelini Foroliviensis*, et l'ouvrage serait dû au poëte Fausto Andrelini, né à Forli (Romagne), qui mourut en 1518 à Paris, où il enseignait depuis trente ans les belles-lettres, avec le titre de poëte du Roi et de la Reine (Louis XII et Anne de Bretagne). Toutefois, ce poëte de cour, Italien et Catholique, pouvait difficilement avoir composé un tel pamphlet contre l'Église Romaine : aussi l'a-t-on attribué à Érasme, qui l'a désavoué, et plus généralement à Ulrich de Hutten, lequel, d'après le savant Brunet, en est le véritable auteur. Eduard Boecking, le dernier éditeur des Œuvres complètes d'Ulrich de Hutten (*Leipsig, Teubner*, 1859-1860, 4 vol. in-8vo), classe, il est vrai, cette satire en tête des *Dialogi Pseudo-Huttenici;* mais son opinion n'étant appuyée sur aucune preuve, il n'y a pas lieu, jusqu'à plus ample examen, d'enlever au grand patriote Allemand la paternité de ce chef-d'œuvre.

Fort peu de lettrés (en France du moins) peuvent se flatter de l'avoir lu : cependant, le *Julius* est resté fameux dans la mémoire des bibliophiles, et les rares exemplaires qui passent de temps à autre dans nos ventes y atteignent des prix élevés. Quant aux anciennes traductions, ou plutôt imitations Françaises qui en existent (voir le *Manuel* de Brunet), elles sont aussi rares que le texte Latin, ce qui est peu regrettable, car elles n'en donneraient qu'une très-pauvre idée. Le public accueillera donc volontiers, nous l'espérons, la remise en lumière d'une pièce dont l'intérêt littéraire égale l'intérêt historique, et qui mérite de figurer au premier rang parmi les monuments de la Réforme.

I. L.

JULIUS

DIALOGUE

ENTRE

Saint Pierre et le Pape Jules II

A LA PORTE DU PARADIS

JULIUS

DIALOGUS

Viri cujuspiam eruditissimi, festivus sane ac elegans, quomodo JULIUS II. P. M. *post mortem cœli fores pulsando, ab janitore illo D. Petro intromitti nequiverit, quanquam dum viveret sanctissimi, atque adeo Sanctitatis nomine appellatus, totque bellis feliciter gestis præclarus, dominum cœli futurum se esse sperarit.*

INTERLOCUTORES :

Julius.
Genius.
D. Petrus.

Lector, risum cohibe.

JULIUS

DIALOGUE

Facétieux et élégant, composé par un très-docte personnage, où l'on voit le Souverain Pontife Jules II frapper après sa mort à la porte du Ciel, et le portier Saint Pierre refuser de lui ouvrir, bien que de son vivant on l'eût appelé très-saint, et mieux encore, Sainteté. Célèbre par maintes guerres heureuses, il avait espéré conquérir le Ciel !

INTERLOCUTEURS :

Jules.
Un Génie.
Saint Pierre.

Lecteur, tiens-toi les côtes.

JULIUS

DIALOGUS

—

INTERLOCUTORES :

Julius II., Genius et Petrus.

JULIUS II. P. M.

Quid hoc mali est? Non aperiuntur fores? Opinor aut mutatam aut certe turbatam seram.

GENIUS.

Quin potius vide, ne tu non attuleris clavem quam oportet: neque enim eadem aperitur hoc ostium, qua arca nummaria; atque adeo cur non utramque huc attulisti? nam ista quidem potentiæ clavis est, non scientiæ.

JULIUS

DIALOGUE

—

INTERLOCUTEURS :

Jules II, un Génie et Pierre.

JULES II, SOUVERAIN PONTIFE.

Quel est ce mauvais tour? la porte ne s'ouvre pas? On a changé, j'imagine, ou pour le moins, mêlé la serrure.

LE GÉNIE.

Vois plutôt si tu as apporté la clef qu'il faut : cette porte, en effet, ne s'ouvre pas avec la même clef qu'un coffre-fort; mais pourquoi n'as-tu pas apporté les deux? Car celle que tu tiens est bien la clef du pouvoir, mais non celle de la science.

JULIUS.

Imo mihi præter hanc nulla unquam fuit, neque video quid opus sit illa, quum hæc adsit.

GENIUS.

Nec ego sane, nisi quod interim excludimur.

JULIUS.

Effervescit mihi bilis, pulsabo fores. Heus, heus, aperite hoc actutum aliquis ostium. Quid hoc rei est? Nemo prodit? Quid ita cessat hic janitor? Stertit opinor adprobe potus.

GENIUS.

Ut hic ex se metitur omnes!

PETRUS.

Bene est quod portam habemus adamantinam, alioqui fores hic quisquis est, perfregisset. Gigantem aliquem, aut satrapam, urbium eversorem, oportet adesse. Sed o Deum immortalem, quam hic cloacam olfacio! Non statim aperiam ostium, sed hinc e fenestella cancellata prospectans, quid portenti sit cognoscam. Quis es? aut quid tibi vis?

JULES.

C'est la seule que j'aie jamais possédée, et je ne vois pas, puisque je l'ai, quel besoin j'aurais d'une autre.

LE GÉNIE.

Ni moi non plus, certes ; mais, en attendant, nous sommes dehors.

JULES.

Ma bile s'échauffe. Je vais heurter à la porte. Holà ! holà ! quelqu'un ! ouvrez, et promptement ! quoi ! personne ne paraît ? qu'est-ce que fait donc ce portier ? il ronfle, j'en suis sûr, il est ivre-mort.

LE GÉNIE.

Comme il mesure tout le monde à son aune !

PIERRE.

Heureusement que nous avons une porte de diamant : sinon cet homme, quel qu'il soit, l'eût mise en pièces. C'est quelque géant, sans doute, ou quelque satrape démolisseur de villes. Mais, ô Dieu immortel ! quel cloaque je flaire ! Non, je n'ouvrirai pas tout de suite ; je veux d'ici, de cette fenêtre étroitement grillée, voir un peu ce qu'il y a là-dessous. Qui es-tu ? que veux-tu ?

JULIUS.

Quin tu fores aperis, quantum potes; quem si tuo fungi voluisses officio, obviam oportuit venisse, vel universa cœlitum pompa.

PETRUS.

Satis imperiose. At tu mihi prius exponito quisnam sis.

JULIUS.

Quasi vero ipse non videas.

PETRUS.

Videas? Ego vero novum et hactenus non visum spectaculum video, ne dicam monstrum.

JULIUS.

At nisi plane cæcus es, agnoscis, opinor, clavem hanc, siquidem argenteam, si quercum auream ignoras. Et vides triplicem coronam, nec non undique gemmis et auro lucentem pallam.

PETRUS.

Equidem argenteam clavem utcunque agnosco, licet et solam, et multo dissimilem iis, quas olim mihi verus ille Pastor Ecclesiæ tradidit Christus. Porro coronam istam tam superbam, qui, quæso, possim agnoscere,

JULES.

Ouvre plutôt, et à deux battants. Aussi bien, si tu avais voulu faire ton devoir, il t'eût fallu venir au-devant de moi, en procession, avec tout le personnel des cieux.

PIERRE.

Trêve d'arrogance. Dis-moi d'abord qui tu es.

JULES.

Comme si tu ne le voyais pas !

PIERRE.

Le voir ? Mais je vois un spectacle nouveau et que je n'ai pas encore vu, pour ne pas dire monstrueux.

JULES.

A moins que tu ne sois complétement aveugle, tu reconnais, j'imagine, cette clef, en argent massif, si le chêne doré ne te dit rien ? Et tu vois la triple couronne, et le manteau tout étincelant d'or et de pierreries ?

PIERRE.

Sans doute, je reconnais parfaitement une clef d'argent, mais une seule, et bien différente de celles qu'autrefois m'a confiées le Christ, ce vrai Pasteur de l'Église. Quant à cette couronne si superbe, comment, je te

quam nec barbarus unquam tyrannus ausus est gestare? nedum is qui huc admitti postulet. Nam palla ista nihil me movet, qui gemmas et aurum, perinde ut rudera semper calcaverim atque contempserim. Sed quid est hoc? Video passim et in clavi, et in corona, et in palla notas sceleratissimi cauponis et impostoris, mei quidem prænominis, sed non instituti, Simonis, quem ego quondam Christi præsidio dejeci.

JULIUS.

Mitte nugas istas, si sapis; nam ego, si nescis, sum Julius ille Ligur, et agnoscis, ni fallor, duas litteras P. M. nisi omnino litteras nullas didicisti.

PETRUS.

Significant, opinor, « Pestem Maximam ».

GENIUS.

Ha, ha, ha, ut hic divinator rem acu tetigit!

JULIUS.

Imo « Pontificem Maximum ».

PETRUS.

Ut ter maximus sis, ac magis etiam quam

prie, pourrais-je la reconnaître? Un tyran, même barbare, a-t-il jamais osé la porter? à plus forte raison quand on demande à entrer ici. Car, en vérité, ton manteau ne peut m'éblouir, moi qui ai toujours foulé aux pieds, méprisé comme cailloux, les pierres précieuses et l'or. Mais quoi? sur la clef, sur la couronne, sur le manteau, je vois çà et là les marques du plus scélérat des cabaretiers et des imposteurs, mon semblable quant au prénom, c'est vrai, mais voilà tout : Simon, que j'ai retranché jadis de l'église du Christ.

JULES.

Laisse là ces sornettes, si tu as le sens commun. Car, puisque tu sembles l'ignorer, je suis Jules le Génois, et, à moins que tu n'aies jamais appris à lire, tu dois reconnaître ces deux initiales, P. M.

PIERRE.

Elles signifient, je suppose, *Pestem Maximam?*

LE GÉNIE.

Ah! ah! ah! le bon devin, comme il a mis le doigt dessus!

JULES.

Fi donc! *Pontificem Maximum.*

PIERRE.

Serais-tu trois fois *maximus,* et plus encore

Mercurius ille Trismegistus, huc non recipieris, nisi fueris optimus, hoc est sanctus.

JULIUS.

Atque adeo si quid ad rem pertinet appellari sanctum, nimium impudens es, qui mihi cuncteris aperire fores, cum tu tot jam sæculis tantummodo sanctus dicaris, me nullus unquam vocavit, nisi sanctissimum. Extant sex millia bullarum.

GENIUS.

Vere bullarum.

JULIUS.

In quibus non semel sanctissimus Dominus nominor, imo jam Sanctitatis nomine denotabar, non sancti, ut quicquid mihi libuisset.

GENIUS.

Etiam temulento.

JULIUS.

Id sanctitatem sanctissimi Domini Julii dicerent fecisse.

PETRUS.

Quin tu igitur ab istis adulatoribus cœlum postulato, qui te sanctissimum fecerunt, et iidem tribuant felicitatem qui dederunt san-

que Mercure Trismégiste, tu ne serais pas admis ici. Il faut être *optimus*, c'est-à-dire saint.

JULES.

S'il ne s'agit que d'avoir été appelé saint, dépêche-toi d'ouvrir, car si, depuis tant de siècles, on te nomme, toi, saint tout court, moi, on ne m'a jamais appelé autrement que très-saint. Six mille bulles en font foi.

LE GÉNIE.

Oui, des bulles... d'air.

JULES.

On m'y prodigue le titre de Seigneur très-saint; on allait jusqu'à m'appeler Sainteté, non plus seulement saint; on m'eût donné tous les noms qui m'eussent fait plaisir.

LE GÉNIE.

Même quand il était ivre.

JULES.

Elles t'apprendraient ce qui a fait la sainteté du très-saint Seigneur Jules.

PIERRE.

Que ne réclames-tu donc le ciel à ces flatteurs qui t'ont fait si saint? Puisqu'ils t'ont donné la sainteté, qu'ils te donnent aussi la

ctitatem? Quanquam usque adeo nihil interesse censes, dicaris sanctus, an sis?

JULIUS.

Irritor: si vivere modo licuisset, ego tibi istam nec sanctitatem inviderem, nec felicitatem.

PETRUS.

O vocem sanctissimæ mentis indicem! quanquam et alioqui ego te jamdudum oculis totum collustrans, multam impietatis, nullam in te sanctimoniæ notam animadverto. Quid enim sibi vult novus iste comitatus, tam non pontificius? Nam viginti ferme millia tecum adducis, nec ullum in tanta conspicio turba cui vel vultus sit Christianus. Video teterrimam hominum colluviem, nihil præter fornices, temetum ac pulverem bombardicum olentium. Latrones conductitii mihi videntur, vel larvæ potius tartareæ, huc ab inferis emissæ, ut cœlo bella moveant. Jam teipsum quo magis ac magis contemplor, hoc minus ullum video Apostolici viri vestigium. Principio quid hoc monstri est, quod cum superne sacerdotis ornatum geras, idem intus armis cruentatis totus horres crepasque? Ad hæc, quam truces oculi, quam contumax os, quam minax frons, quam elatum et arrogans supercilium! Nam pudet dicere, ac piget interim videre, nullam corporis partem non conspurcatam notis prodi-

félicité! Tu crois donc que c'est même chose d'être appelé saint ou de l'être?

JULES.

J'enrage! Si seulement je vivais, comme je me moquerais de ta sainteté et de ta félicité!

PIERRE.

O cri d'une très-sainte âme! D'ailleurs, depuis le temps que je te considère, tu m'as grandement l'air d'un mécréant et pas du tout d'un saint. Et que demande cette escorte d'un nouveau genre, à mine rien moins que pontificale? Car tu amènes avec toi plus de vingt mille garnements, et dans toute cette cohue je ne vois pas une seule face de Chrétien. C'est bien le plus sale ramassis de coquins, puant la fille, le vin et la poudre à canon. Ça m'a tout l'air de larrons à gages, ou plutôt de larves infernales, amenées céans pour faire la guerre au ciel. Et toi-même, plus je te contemple, et moins je te trouve l'apparence d'un homme apostolique. D'abord que signifie cette profanation? tu portes en dessus les insignes sacerdotaux et en dessous une horrible armure assourdissante et ensanglantée? Puis, quels regards farouches, quelles lèvres orgueilleuses, quel front menaçant, quels sourcils relevés et arrogants! J'ai honte de le dire et c'est pitié de le voir, il n'est pas une partie de ton corps

giosæ ac abominandæ libidinis. Ut ne dicam, quod etiamnum totus et ructas et oles crapulam ac temetum, ac mihi quidem modo vomuisse videris. Denique is est totius habitus corporis, ut non tam ætate morbisve, quam crapula vietus, marcidus ac fractus videaris.

GENIUS.

Ut graphice hunc suis pinxit coloribus!

PETRUS.

Tametsi video te jam dudum mihi supercilio minantem, tamen haud queo reticere, quod sentio. Suspicor pestilentissimum illum Julium ethnicum ab inferis rediisse personatum, ut me rideat, adeo tibi cum illo conveniunt omnia.

JULIUS.

Ma di si!

PETRUS.

Quid dixit?

GENIUS.

Iratus est. Ad hanc vocem nemo Cardinalium non fugitabat, alioqui fustem illum sanctissimum sensurus, præsertim a convivio.

qui ne porte les marques immondes d'une prodigieuse et abominable dépravation. Tiens, même à présent, toute ta personne sue la crapule et empoisonne le vin, et, Dieu me pardonne! tu viens de vomir. Enfin, tout ton corps me fait l'effet d'avoir été moins usé par l'âge et les maladies que dégradé, pourri, broyé par la crapule.

LE GÉNIE.

Comme le voilà peint au vif!

PIERRE.

Oh! tu as beau froncer le sourcil d'un air de menace, je ne puis cependant pas taire mon sentiment. Je soupçonne en toi cette archi-peste de Jules, païen personnage échappé de l'enfer pour se moquer de moi; tu en as bien tous les traits.

JULES.

Ma di si!

PIERRE.

Qu'a-t-il dit?

LE GÉNIE.

Il est en colère. Ce juron-là faisait déguerpir tous les cardinaux, surtout de table; autrement ils auraient tâté du très-saint bâton.

PETRUS.

Tu mihi videre probe callere sensum hominis: proinde dic mihi, quis es?

GENIUS.

Ego sum magnus ille Julii Genius.

PETRUS.

Imo malus, opinor.

GENIUS.

Qualiscunque sum, Julianus sum.

JULIUS.

Quin tu nugas istas missas facis, ac fores aperis? nisi mavis effringi. Quid multis opus est? Vides cujusmodi ducam comites?

PETRUS.

Sane video latrones exercitatissimos. Verum ne sis insciens, hæ fores tibi sunt aliis armis expugnandæ.

JULIUS.

Verborum, inquam, jam satis. Ni propere pares, excommunicationis fulmen, vel in te torquebo, quo summos aliquando Reges, ac adeo regna terrui. Bullam vides, jam in hæc paratam?

PIERRE.

Toi qui me parais connaître l'homme à fond, qui donc es-tu, je te prie?

LE GÉNIE.

Moi, je suis le grand génie de Jules.

PIERRE.

Son mauvais génie, je pense.

LE GÉNIE.

Bon ou mauvais, je suis à Jules.

JULES.

Ah çà, vas-tu finir tes plaisanteries et m'ouvrir la porte? Aimes-tu mieux qu'on la brise? que te faut-il de plus? Vois plutôt quelle espèce de compagnons j'amène.

PIERRE.

Oui, des larrons fieffés, je le vois bien. Mais, sache-le, c'est avec d'autres armes que l'on enlève cette porte.

JULES.

Assez de paroles, te dis-je. Dépêche-toi, ou je vais te lancer les foudres de l'excommunication, avec lesquelles j'ai terrifié parfois les plus grands rois, et même des royaumes. Vois plutôt, la bulle est toute prête.

PETRUS.

Quod malum fulmen, quod tonitru, qua bullas, quas ampullas mihi narras, obsecro nam istorum nihil unquam audivimus Christo.

JULIUS.

At senties, nisi pares.

PETRUS.

Si quos olim istis fumis territasti, nihi ad hunc locum: hic veris agas oportet. Bene factis, non maledictis hæc arx expugnatur Sed quæso te, tu mihi fulmen excommunica tionis minitaris? dic quo jure?

JULIUS.

Optimo, quando jam privatus es, nec aliu quam quilibet plebeius sacerdos; imo ne sa cerdos quidem, ut consecrandi impotens.

PETRUS.

Nempe quidem mortuus opinor.

JULIUS.

Videlicet.

PETRUS.

At ista quidem ratione, nihilo mihi præsta plus quam mortuus.

PIERRE.

Qu'est-ce que tu me contes avec tes méchantes foudres, ton tonnerre, tes bulles et tes ampoules? Le Christ ne nous a jamais parlé de çà.

JULES.

Tu vas les sentir, si tu n'obéis pas.

PIERRE.

S'il y a des gens que tu as pu jadis effrayer avec cette fumée, ici ce n'est pas le lieu. Il te faut du solide. Cette citadelle cède aux bonnes actions, non pas aux méchantes paroles. Mais voyons, tu me menaces d'excommunication, de quel droit?

JULES.

Excellent : car tu n'es qu'un simple particulier, rien de plus que le premier prêtre venu, pas même un prêtre, car tu n'as pas pouvoir de consacrer.

PIERRE.

Parce que je suis mort, sans doute ?

JULES.

Apparemment.

PIERRE.

Eh bien, par cette même raison, tu ne m'es en rien supérieur, puisque tu es mort.

JULIUS.

Imo quamdiu Cardinales de novo Pontifice subrogando litigant, mea est administratio.

GENIUS.

Ut adhuc vitæ somnia somniat!

JULIUS.

Sed jam aperi, inquam.

PETRUS.

Ni merita narras, inquam, nihil agis.

JULIUS.

Quæ merita?

PETRUS.

Dicam. Excelluisti doctrina sacra?

JULIUS.

Minime, nec hoc vacabat tot occupato bellis. Verum abunde satis est fratrum, si quid hoc ad rem pertinet.

PETRUS.

Ergo vitæ sanctimonia multos Christo lucrifecisti?

GENIUS.

Tartaro quam plurimos.

JULES.

Tant que les Cardinaux débattent la nomination d'un nouveau Pontife, je reste en fonctions.

LE GÉNIE.

Comme il rêve encore les rêves de sa vie!

JULES.

Ouvriras-tu, te dis-je?

PIERRE.

N'y songe pas, te dis-je, si tu ne m'exposes tes mérites.

JULES.

Quels mérites?

PIERRE.

Je vais te dire. As-tu excellé dans la doctrine sacrée?

JULES.

Du tout: est-ce que j'en avais le temps, avec toutes ces guerres qui m'absorbaient? Il y a d'ailleurs assez de frères prêcheurs, si cela t'intéresse.

PIERRE.

Alors, par une vie sainte, tu as gagné beaucoup d'âmes au Christ?

LE GÉNIE.

A l'enfer, oui, d'innombrables.

PETRUS.

Claruisti miraculis?

JULIUS.

Obsoleta loqueris.

PETRUS.

Pure orasti et assidue?

JULIUS

Quas nugas hic gannit!

PETRUS.

Jejuniis vigiliisque macerasti corpus?

GENIUS.

Desine quæso, frustra hæc, apud hunc n ludas operam.

PETRUS.

Ego alias egregii Pontificis dotes no novi; si is magis Apostolicas noverit, narr ipse.

JULIUS.

Quanquam indigna res est, Julium illu omnibus antehac invictum, nunc Petro c dere, ut ne quid aliud dicam, piscatori, pene mendico, tamen uti cognoscas cuju modi contemnas Principem, audi jam pa

PIERRE.

Tu as brillé par tes miracles?

JULES.

Quelles rengaines!

PIERRE.

Tu as prié purement, assidûment?

JULES.

Quelles sornettes il marmotte!

PIERRE.

Tu as aussi, par jeûnes et veilles, mortifié ton corps?

LE GÉNIE.

Assez, va, tu perds ta peine avec lui.

PIERRE.

J'ignore quelles autres qualités rendent un Pontife recommandable. S'il en connaît de plus apostoliques, qu'il les narre lui-même.

JULES.

C'est une indignité; ce Jules, invaincu jusqu'ici, se soumettre à Pierre, un pêcheur, pour ne pas dire autre chose, presque un mendiant! Pourtant, afin que tu saches quel potentat tu insultes, écoute, je serai bref.

cis. Principio Ligur sum, non, ut tu, Judæus, cum quo mihi vel hoc esse commune doleo, quod naviculator aliquando fuerim.

GENIUS.

Nihil est quod graviter feras, nam hic quoque permultum interest, quod is victus parandi gratia piscabatur, tu ad stipem exiguam scalmum remis subigebas.

JULIUS.

Deinde Sixti Pontificis vere maximi...

GENIUS.

De vitiis sentit.

JULIUS.

E sorore nepos. Hujus singulari favore, meaque industria, primum ad ecclesiasticas opes, deinde per gradus ad Cardinalitii galeri fastigium sum evectus. Post multis fortunæ procellis exercitus, ac durissimis casibus sursum jactatus ac deorsum, ac præter alios morbos, comitiali quoque obnoxius; denique scabie quoque (quam Gallicam vocant) totus opertus; ad hoc exul, invisus, damnatus, omnibus abjectus, ac pene deploratus: tamen ipse de summo pontificio spem nunquam abjeci, ea erat animi fortitudo. Quum tu mulierculæ voce territus, statim cesseris,

D'abord, je suis Génois, et non Juif comme toi. Nous n'avons qu'un point de ressemblance, et je le déplore, c'est qu'autrefois j'ai navigué.

LE GÉNIE.

Oh! quand cela te fâcherait, il y a une différence. Car lui, pêchait pour gagner sa vie, tandis que toi, tu ramais pour un vil salaire.

JULES.

Ensuite, je suis du sang de Sixte, Souverain Pontife.

LE GÉNIE.

C'est-à-dire qu'il en a les vices.

JULES.

Je suis son neveu par sa sœur. Grâce à sa faveur toute particulière, grâce à mon industrie, je me suis élevé d'abord aux dignités ecclésiastiques, et de là, graduellement, jusqu'au faîte, jusqu'au chapeau de cardinal. Après avoir été éprouvé par de nombreux reyers de fortune, secoué de ci de là par les plus cruels événements, j'ai eu, entre autres maladies, des attaques d'épilepsie; jusqu'à cette lèpre enfin (le mal Français comme on l'appelle) dont j'ai été tout couvert. En outre, exilé, en butte à l'envie, au dédain, au mépris de tous, je me suis vu presque

tibi mulier animum ademerat, mihi mulier quædam fatidica, sive sortilega, fiduciam hanc addiderat; quæ quondam tot merso malis, clam insusurravit in aurem : « Perdura, Juliane, nihil te pigeat vel facere, vel pati; olim triplici corona decoraberis, eris rex regum, et dominus dominantium ». Neque vero me fefellit, vel mea spes, vel illius vaticinium. Huc quoque præter omnem spem sum eluctatus, partim ope Gallorum, qui rejectum foverunt, partim inæstimabili vi pecuniarum, multo conflata fœnore, nec id absque ingenio tamen meo.

PETRUS.

Quod tu ingenium narras?

JULIUS.

Hoc est, non absque promissis ex pacto sacerdotiis, atque in hoc repertis arte fidejussoribus : aliquandoquidem tam ingentem pecuniam vix Crassus ipse præsentem totam numerasset. Verum hæc frustra tibi narro, quæ nec omnes intelligunt mensarii. Habes

perdu sans ressources. Cependant je n'ai jamais abandonné l'espoir du pontificat suprême, tant était grande ma force d'âme. Toi, au contraire, affolé par la voix d'une femmelette, tu avais lâché pied. Une femme avait amolli ton courage : une femme, prophétesse ou sorcière, avait raffermi ma confiance. C'est elle qui, jadis, au plus fort de ma misère, murmura à mon oreille : « Persévère, mon petit Jules, ne recule devant « aucun acte, aucune souffrance; un jour la « triple couronne ornera ton front, tu seras « le roi des rois, le seigneur des seigneurs ». Et je n'ai été trompé, ni dans mon espoir, ni dans sa prophétie. J'ai triomphé au delà de toute prévision, aidé d'une part par la France qui m'a recueilli dans ma disgrâce, et d'autre part, par la vertu inestimable de l'argent : argent gagné à force d'usure, c'est vrai, mais non sans génie.

PIERRE.

Quel génie?

JULES.

C'est-à-dire qu'en promettant par traité des bénéfices sacerdotaux, en ayant l'art de trouver des fidéjusseurs, j'ai amassé des richesses si considérables que Crassus lui-même eût eu de la peine à les compter. Mais, à quoi bon te narrer cela à toi, quand des

quomodo pervenerim. Jam in pontificatu m ita gessi, ut nemo sit, non dicam priscoru illorum pontificum, qui solo titulo mihi vi dentur esse pontifices, sed nec recentiorum cui tantum Ecclesia, tantum Christus ips debeat, quantum mihi.

GENIUS.

Ut Thrasonem agit belua!

PETRUS.

Expecto quorsum evadas.

JULIUS.

Nam multis officiis (sic enim vocant) nov repertis, non mediocriter auxi fiscum pon tificium. Tum rationem inveni, ut citra Si moniæ vitium episcopatus emerentur. Ni mirum constitutum est a majoribus mei: ut qui contigerit Episcopatus, is depone officium. Id ita sum interpretatus: « deponer juberis; at non deponitur quod non habes emendum igitur quod deponas ». Hac ar singuli Episcopatus sena statim, aut sep tena ducatorum millia adferebant, præte illa quæ ex more pro bullis extorquentu Quin ex nova moneta (qua totam exple Italiam) non exiguum emolumentum con

banquiers eux-mêmes ne se feraient pas une idée d'une pareille fortune? Tu sais comment je suis parvenu. Je me suis comporté comme Pontife de telle sorte qu'il n'en est pas un (je ne parle pas seulement des Pontifes des temps reculés, qui semblent n'avoir eu de pontife que le titre, mais des derniers en date) auquel l'Église et le Christ lui-même soient autant redevables.

LE GÉNIE.

Comme cette bête fait le fanfaron!

PIERRE.

Je suis curieux de voir où tu vas en venir.

JULES.

En créant un grand nombre de nouveaux offices (c'est le nom qu'on emploie), j'ai accru considérablement le revenu pontifical. Puis j'ai trouvé un biais pour faire acheter les Évêchés sans encourir le reproche de Simonie. Mes prédécesseurs avaient établi que quiconque arriverait à l'Épiscopat déposerait son office. Or, j'ai interprété cette règle ainsi : « on t'ordonne de déposer; mais tu ne peux pas déposer ce que tu n'as pas; donc il faut acheter quelque chose à déposer ». Grâce à cet artifice, les Évêchés rapportaient net chacun six ou sept mille ducats, sans compter ceux qu'on a l'habi-

flavi, nec ulla cessavi parte in accumulandis pecuniis : nimirum intelligens absque iis nihil recte geri, neque sacrum, neque profanum. Et ut ad majora veniam, Bononiam a Bentivolis occupatam Romanæ sedi restitui. Venetos ante invictos omnibus Marte contudi. Ferrariæ ducem diu male vexatum bello, propemodum in nassam illexeram. Conciliabulum schismaticum simulato contra concilio feliciter elusi, et clavum (quod dici solet) clavo pepuli. Postremo Gallos, tunc orbi formidabiles universo, ex universa Italia deturbavi, deturbaturus et Hispanos (nam huc ibam) nisi me fata terris eripuissent.

Atque hic quoque quam invictum præstiterim animum, vide. Gallis superioribus, latebras circumspectare cœpi; canam alebam barbam, rebus propemodum in desperationem adductis, cum repente nuntius affertur aureus, apud Ravennam aliquot Gallorum millia trucidata : ibi revixit Julius. Ad hoc per triduum ferme pro mortuo habebar, etiam mihi : atque hic quoque rursum præter

tude d'extorquer pour l'expédition des bulles. J'ai retiré aussi de beaux bénéfices d'une monnaie nouvelle dont j'ai infesté toute l'Italie ; enfin, je n'ai jamais manqué une occasion d'accumuler des richesses. Je comprenais bien que sans elles on ne fait rien de bon, pas plus en matière sacrée qu'en matière profane. Et pour en venir à des actions plus grandes, j'ai fait rentrer dans le domaine de Rome Bologne dont les Bentivoglio s'étaient emparés. J'ai vaincu les Vénitiens jusqu'alors invincibles. J'avais attiré dans un piége le duc de Ferrare épuisé par une longue guerre. J'ai heureusement éludé par un Concile simulé le Conciliabule schismatique, chassant de la sorte, comme on dit, le clou avec le clou. Enfin les Français étaient alors redoutés de tout l'univers : j'en ai débarrassé toute l'Italie ; je l'eusse également débarrassée des Espagnols, je m'y apprêtais du moins, quand la mort m'a enlevé.

Et vois quel indomptable courage j'ai déployé dans cette affaire. Les Français triomphaient, je commençais à chercher où me réfugier, je laissais croître ma barbe blanche, la situation était presque désespérée : tout d'un coup m'arrive un message qui valait son pesant d'or : quelques milliers de Français avaient été exterminés près de Ravenne ; je recommençai à respirer. Depuis trois jours je

omnium atque adeo meam etiam spem revixi. Tantum igitur valet mea vel autoritas, vel astucia, ut hodie nemo sit Regum Christianorum, quem non ad arma concitaverim, ruptis, discissis, discussis fœderibus omnibus, quibus inter se fuerunt arctissime conciliati. Proximo quoque fœdere (quod Cameraci inter me, et Gallorum et Romanorum Regem, aliosque coierat principes) ita abolito, ut ejus ne mentio quidem unquam sit facta. Super hæc omnia, quum tantum aluerim exercitum, tot splendidissimos triumphos adornarim, tot exhibuerim ludos, tot locis ædificaverim, tamen moriens reliqui quinquagies centena millia ducatorum, majora gesturus, si Judæus ille medicus, qui diu mihi vitam arte sua prorogarat, amplius proferre potuisset. Atque utinam nunc quoque Magus aliquis me in vitam restituat, quo egregiis cœptis meis colophonem liceat imponere, tametsi moriens sedulo id curavi, ne bella per me toto orbe concitata componerentur, dedique operam, ut pecuniæ in eum dumtaxat usum essent incolumes. Hæc erat suprema vox animam exhalantis.

semblais mort, je me le semblais à moi-même; subitement je me retrouve, ayant le dessus sur tout le monde, et mon espoir même est dépassé. Et si puissante est mon autorité, si efficace mon astuce, qu'il n'est pas aujourd'hui un seul des Rois de la Chrétienté que je n'aie entraîné dans des guerres, après avoir rompu, déchiré, anéanti tous les traités qui les avaient tous étroitement unis. Un traité d'alliance avait été récemment conclu à Cambrai entre moi, le Roi de France, le Roi d'Italie et d'autres Princes : je l'ai violé comme s'il n'en avait jamais été question. Et pourtant malgré l'entretien de tant d'armées, malgré l'organisation de tant de triomphes les plus magnifiques, malgré l'exhibition de tant de jeux, malgré tant d'édifices élevés de toutes parts, j'ai laissé, en mourant, cinq millions de ducats. J'eusse fait de plus grandes choses encore, si ce médecin de Judée dont l'art a prolongé longtemps mon existence, avait pu la prolonger davantage. Et plût à Dieu que quelque magicien me rendît la vie et qu'il me fût permis de terminer de si belles entreprises! Aussi, avant de mourir, ai-je eu soin, par un testament, d'affecter toute ma fortune à empêcher de s'éteindre les guerres allumées par moi dans le monde entier. C'était ma dernière recommandation à mon dernier soupir.

Nunc sic de Christo, sic de Ecclesiæ merito pontifici, gravare cœli fores aperire? Atque hæc magis mirabitur, qui perpendet me hoc solum animi virtute perpetrasse, nullis aliis adjutum adminiculis, quibus alii fere solent. Non natalibus, quum ne ipse patrem noverim, quod quidem ad gloriam meam dixerim. Non forma, quum larvalem faciem omnes horruerint. Non literis, quas nunquam attigi. Non corporis viribus, quod mihi tale quidem contigit, quale superius descripsi. Non ætatis favore, senex hæc gessi. Non popularitate, nam nemo non oderat. Non clementia, qui adeo fuerim inexorabilis, ut in eos quoque sævierim, quibus alii solent omnia permittere.

PETRUS.

Quid hoc rei est?

GENIUS.

Hoc tametsi durum videtur, molle quiddam est.

JULIUS.

Sed reluctante fortuna, ætate, corpore, breviter Diis atque hominibus, solo tamen meo fretus ingenio et pecuniis, hæc tam paucis annis gessi, tanta relicta materia pos-

Et maintenant, tarderas-tu à ouvrir la porte du ciel à un Pontife qui a si bien mérité du Christ et de l'Église? On m'admirera encore plus, si l'on considère que j'ai accompli toutes ces merveilles par la seule force de mon caractère, sans aucun de ces petits moyens auxquels les autres ont habituellement recours. Je ne dois rien à la naissance, puisque je n'ai pas connu mon père, et je m'en fais gloire; rien à la beauté, ma face de spectre inspirait une horreur générale; rien aux belles-lettres, je n'y ai jamais touché; rien à la force physique, je t'ai décrit plus haut comment j'avais été arrangé; rien à l'âge, j'étais vieux; rien à la popularité, tout le monde me haïssait; rien à la clémence, je poussais l'inexorabilité jusqu'à sévir contre ceux à qui d'ordinaire tout est permis.

PIERRE.

Est-ce possible?

LE GÉNIE.

Si repoussant que ce tableau te semble, il est encore bien flatté.

JULES.

Donc j'ai eu contre moi la mauvaise fortune, l'âge, la force physique, les Dieux et les hommes. Cependant, armé seulement de mon courage et de mes richesses, j'ai exé-

teris, ut sit quod agant vel in decimum annum. Hæc de me ipso verissime quidem, sed modestissime dixi; quæ si quis eorum, qui Romæ solebant apud me dicere, suis phaleris exornasset, Deum audires, non hominem.

PETRUS.

Invictissime bellator, quoniam mihi nova et inaudita sunt omnia quæ narras, quæso veniam hanc meo des, vel stupori vel imperitiæ, ne molestum sit crassius de singulis percunctanti respondere. Qui sunt isti candidi, comatulique?

JULIUS.

Hos quidem animi causa alebam.

PETRUS.

Quid nigri isti et cicatricosi?

JULIUS.

Milites sunt ac duces, qui mea et Ecclesiæ causa fortiter in bello mortem oppetierunt, partim in expugnanda Bononia, complures

cuté ces grandes œuvres en peu d'années et j'ai laissé à mes successeurs une tâche telle que dans dix ans ils auront encore à faire. J'ai été, dans ce que je t'ai dit de moi, très-véridique et surtout très-modeste : mais si quelqu'un de mon entourage ordinaire à Rome avait enjolivé mon récit des fleurs de son langage, ce n'est pas un homme que tu croirais entendre, c'est un Dieu.

PIERRE.

O le plus invincible des foudres de guerre, puisque tu me racontes toutes choses nouvelles et inouïes, pardonne à mon étonnement ou à mon ignorance, et ne te fâche pas si je te demande de répondre séparément à chacune de mes questions. Que sont, dis-moi, ces petits personnages au teint blanc, aux cheveux bouclés?

JULES.

Des mignons que j'entretenais pour mon plaisir.

PIERRE.

Et ceux-là au visage noirci, couturé de cicatrices?

JULES.

Des soldats et des capitaines qui ont trouvé une mort vaillante en guerroyant pour moi et pour l'Église, les uns à la prise

in prælio adversus Venetos, plerique apud Ravennam: quibus omnibus, vel ex pacto indulgentiarum debetur cœlum. Siquidem jampridem magnis bullis sum pollicitus, recta in cœlum evolaturos, quicunque Julii auspiciis pugnarent, etiam quæcunque vita præcessisset.

PETRUS.

Proinde quantum conjectura consequor, ex istis erant, qui mihi sæpius ante tuum adventum molesti fuerunt (cum huc tamen non vi conarentur irrumpere), plumbeas quasdam bullas ostentantes.

JULIUS.

Ergo non admisisti, quantum audio?

PETRUS.

Ego ne? ne unum quidem istius sane generis. Non ita me docuit Christus, has fores aperiendas his, qui plumbo graves adducunt bullas, sed qui nudos vestierunt, esurientes paverunt, sitientibus potum dederunt, captivos inviserunt, peregrinos collegerunt. Etenim si eos quoque voluit excludere, qui in nomine suo prophetarunt, qui dæmonia ejecerunt, qui signa fecerunt, tu censes admittendos, qui tantummodo huc bullam afferunt, Julii nomine?

de Bologne, beaucoup dans les guerres contre Venise, la plupart sous les murs de Ravenne. A tous, foi d'indulgences, le ciel est dû. En effet j'ai depuis longtemps promis, par des bulles solennelles, que ceux-là iraient tous et tout droit au ciel qui combattraient sous le drapeau de Jules, quelque vie qu'ils eussent menée auparavant.

PIERRE.

Donc, je ne me trompe pas, ce sont eux qui m'ont si souvent importuné avant ton arrivée? ils ne cherchaient pas à entrer ici par la force, mais ils me montraient des bulles plombées.

JULES.

Donc tu ne les as pas reçus, à ce que j'apprends?

PIERRE.

Moi? Jamais je n'en recevrai un seul de ce calibre. Car le Christ m'a bien recommandé d'ouvrir cette porte, non pas à ceux qui s'y présentent avec des bulles plombées, mais à ceux qui ont habillé les pauvres nus, nourri ceux qui avaient faim, désaltéré ceux qui avaient soif, visité les prisonniers, accueilli les étrangers. Et quand il a voulu exclure même ceux qui ont prophétisé en son nom, exorcisé des démons, fait des miracles, tu penses, toi, qu'il faut admettre

JULIUS.

Quid si scissem!

PETRUS.

Intelligo, si quis ab inferis reversus, ea tibi nuntiasset, bellum indixisses mihi?

JULIUS

Quin et excommunicassem.

PETRUS.

Sed perge, cur armatus ipse?

JULIUS.

Quasi nescias Summo Pontifici utrumque esse gladium, aut nisi velis bellare nudum?

PETRUS.

Ego sane, cum istum tenerem locum, nullum novi gladium, nisi gladium Spiritus, quod est Verbum Dei.

JULIUS.

At non idem prædicat Malchus, cujus

des gens qui, pour tout passe-port, nous présentent une bulle signée du nom de Jules?

JULES.

Ah! si j'avais su!

PIERRE.

Je comprends : si l'un d'eux, revenu de l'enfer, te l'avait appris, tu m'aurais déclaré la guerre?

JULES.

Bien mieux, je t'aurais excommunié.

PIERRE.

Mais continuons : toi-même, pourquoi cette armure?

JULES.

Comme si tu ne savais pas que le Souverain Pontife porte l'un et l'autre glaive! Veux-tu qu'il combatte tout nu?

PIERRE.

Moi, du moins, quand j'occupais cette place, je n'ai pas connu d'autre glaive que le glaive de l'Esprit, qui est le Verbe de Dieu.

JULES.

Oh! ce n'est pas ce que dit Malchus; tu

auriculam absque gladio amputasti, credo.

PETRUS.

Memini et agnosco, sed tunc pro magistro Christo pugnabam, non pro me: pro vita Domini, non pro nummis, aut ditione seculari. Et pugnabam nondum Pontifex, promissis dumtaxat clavibus, nondum acceptis, nondum accepto Spiritu Sancto. Et tamen jussus sum recondere, et palam admonitus, hoc pugnæ genus non convenire sacerdotibus, imo ne Christianis quidem. Verum hæc alias: cur tam accurate te Ligurem esse prædicas? Quasi quicquam hoc ad Christi Vicarium pertineat, qua gente sit oriundus.

JULIUS

Imo summam existimo pietatem, gentem meam nobilitare; proinde titulum hunc, numismatis, statuis, fornicibus, ac parietibus omnibus inscribo.

PETRUS.

Ergo patriam novit, qui patrem non novit? At ego initio putabam te de cœlesti Hierusalem, credentium patria loqui, deque illius

l'as amputé d'une oreille sans te servir d'un glaive, peut-être?

PIERRE.

Je m'en souviens et je le reconnais : mais alors je combattais pour le Christ, mon maître, et non pour mon compte; pour la vie du Seigneur, et non pour de l'argent ou un pouvoir temporel. Et quand j'ai combattu, je n'étais pas encore Pontife. Les clefs ne m'étaient que promises : je ne les avais pas encore reçues et je n'avais pas encore reçu l'Esprit-Saint. Et l'on m'a commandé de remettre le glaive au côté, et j'ai été réprimandé, ce genre de combat ne convenant pas à des prêtres, ni même à des Chrétiens. Mais passons : pourquoi prends-tu tant de soin de te proclamer Génois? comme s'il importait au Vicaire du Christ d'être originaire de tel ou tel pays!

JULES.

J'estime que c'est grande piété d'ennoblir ma patrie; aussi fais-je inscrire ce titre sur les monnaies, les statues, les portiques et sur toutes les murailles.

PIERRE.

Donc on peut connaître sa patrie et ne pas connaître son père? Au début, je croyais que tu parlais de Jérusalem la Sainte, la

unico Principe, cujus optant illi sanctificari, hoc est, illustrari nomen. Sed cur addis, Sixti ex sorore nepotem? quem quidem hominem demiror nunquam huc accessisse, præsertim cum et summus fuerit Pontifex, et tibi tanto duci cognatus. Quare dic, obsecro, quid hominis fuit? Sacerdosne?

JULIUS.

Imo miles egregius, tum eximiæ religionis, nempe Franciscanæ.

PETRUS.

Equidem Franciscum vidi quondam virum inter laicos optimum, opum, voluptatis, ambitionis summum contemptorem. An pauperculus ille tales nunc habet satrapas?

JULIUS.

Tu, quantum video, nolis quempiam ad meliora proficere. Pauper erat et Benedictus, tamen hujus posteri nunc adeo divites sunt ut nos etiam illis invideamus.

PETRUS.

Pulchre, sed ad rem redito, de Sixti nepote?

patrie des croyants, et de son Prince, le seul dont ils désirent sanctifier, c'est-à-dire glorifier le nom. Mais pourquoi ajoutes-tu que tu es le neveu de Sixte par sa sœur ? Je suis surpris que cet homme ne se soit jamais présenté ici, surtout s'il a été Souverain Pontife et parent d'un aussi grand capitaine que toi. Mais dis-moi, je t'en prie, quel homme était-ce? un prêtre?

JULES.

Mieux que cela, un fameux guerrier, d'une excellente religion, la religion Franciscaine.

PIERRE.

En effet, j'ai vu jadis un certain François, très-brave homme entre les laïques, grand contempteur des richesses, des plaisirs et de l'ambition. Ce pauvre hère aurait-il maintenant de tels satrapes à ses ordres?

JULES.

Décidément, tu ne veux pas qu'on améliore sa position. Benoît, lui aussi, était pauvre, et ses descendants ont aujourd'hui une fortune à laquelle nous portons envie nous-mêmes.

PIERRE.

Bien, mais reviens au fait : tu es le neveu de Sixte?

JULIUS.

Consulto id facio, nimirum ut obturem os illis, qui me ex illo prognatum affirmant, nimium libere.

PETRUS.

Libere, sed num et vere?

JULIUS.

Atqui non est istud e Pontificia dignitate, cujus ubique habenda est ratio.

PETRUS.

At ipsa sui rationem ita demum rectissime mihi videtur habitura, si nihil admittat quod jure possit opprobari. Sed obtestor per pontificiam majestatem, dic mihi bona fide, est ne ista jam via vulgaris, ac solennis ad summum pontificium perveniendi, quam modo depingebas?

JULIUS.

Aliquot jam sæculis haud fuit alia, nisi forte qui mihi successurus est alia creabitur via. Nam ipse summum assecutus pontificium, statim edita formidabili bulla cavi, ne quis simili ratione ad eum honorem penetraret; eam bullam et paulo ante mortem renovavi: quantum sit valitura, viderint alii.

JULES.

Je le dis avec intention, pour fermer la bouche à ceux qui affirment, mais trop librement, que je suis sa progéniture.

PIERRE.

Librement, soit, mais vraiment?

JULES.

D'ailleurs, c'est faire injure à la dignité pontificale, à laquelle il faut avoir égard en tout.

PIERRE.

On aura, ce me semble, d'autant plus égard à cette dignité, qu'elle n'admettra rien qu'on puisse avoir le droit de lui reprocher. Mais je t'en adjure au nom de la majesté pontificale, dis-le-moi sincèrement, ce moyen que tu me dépeignais tout à l'heure d'arriver au Souverain Pontificat, est-il le moyen ordinaire et accoutumé?

JULES.

Depuis quelques siècles déjà il n'y en a pas eu d'autre, à moins qu'on n'en forge un pour me créer un successeur. Quant à moi, dès que je fus parvenu au Souverain Pontificat, j'ai prescrit par une bulle formidable que personne ne devrait arriver à cette dignité par le même moyen, et cette bulle je

PETRUS.

Opinor neminem rectius id malum des bere potuisse, sed illud miror, quenq inveniri, qui munus hoc velit suscip præsertim quum tot occupationibus sit audio) obnoxium, et tanto negotio ad i eluctandum. Nam me pontifice vix quisq vi poterat adigi, ut Presbyteri aut Dia susciperet honorem.

JULIUS.

Neque mirum adeo, nam illis tempor status Episcoporum et Presbyterorum aliud erat, quam labores, vigiliæ, jeju doctrina, sæpe numero mors. Nunc reg est ac tyrannis. Et quis pro regno, si sit, non dimicet?

PETRUS.

Sed age, quid Bononia? num a fide d verat, ut fuerit Sedi Romanæ restituena

JULIUS.

Bona verba, non hoc agebatur.

l'ai renouvelée peu de temps avant ma mort : sera-t-elle respectée ? qui vivra verra.

PIERRE.

Personne, je le reconnais, ne saurait mieux farder une action mauvaise ; mais je m'étonne qu'il se trouve quelqu'un pour remplir une charge qui donne lieu, si je t'en crois, à tant de soucis, et qu'il est si difficile d'obtenir. Car, sous mon Pontificat, c'est à peine si l'on pouvait, même par la force, décider quelqu'un à accepter la dignité de Prêtre ou de Diacre.

JULES.

Ce n'est pas surprenant. En ce temps-là, Évêques et Prêtres n'avaient d'autre condition que les fatigues, les veilles, les jeûnes, la prédication, et très-souvent la mort. Mais aujourd'hui, c'est la royauté et la toute-puissance. Et qui ne lutterait dans l'espoir d'un royaume ?

PIERRE.

Mais, poursuis. Bologne avait donc été infidèle à la vraie foi, que tu l'as restituée au domaine du Siége Romain ?

JULES.

Beau motif ! il ne s'agissait pas de cela.

PETRUS.

Fortasse Bentivolo male administrante, marcebat respublica?

JULIUS.

Imo maxime florebat ea civitas, multis ædificiis aucta et illustrata, et eam ob rem impensius inhiabam.

PETRUS.

Intelligo, præter jus igitur invaserat?

JULIUS.

Ne hoc quidem, ex pacto possidebat.

PETRUS.

Cives ergo non ferebant eum principem?

JULIUS.

Imo mordicus tenebant, me aversabantur fere universi.

PETRUS.

Quid igitur causæ?

JULIUS.

Nempe quod ille sic administrabat, ut ex immensa pecunia, quam a civibus colligebat, vix paucula millia ad nostrum redirent fis-

PIERRE.

Bentivoglio, peut-être, l'administrait mal, et cette République dépérissait?

JULES.

C'était, au contraire, une cité très-florissante; il l'avait agrandie et embellie de nombreux édifices, et c'est pourquoi je la convoitais plus ardemment.

PIERRE.

Je comprends, il avait usurpé le pouvoir?

JULES.

Pas du tout, il le tenait par traité.

PIERRE.

Les habitants ne pouvaient donc pas souffrir ce prince?

JULES.

Ils y tenaient *mordicus* au contraire, c'est moi qu'ils repoussaient presque tous.

PIERRE.

Alors, pour quelles raisons?

JULES.

Voici. Il administrait si bien que des immenses revenus qu'il retirait des citoyens, c'est à peine si quelques pauvres petits mil-

cum. Præterea sic expediebat, ad id quod tum temporis agitabam animo. Itaque Gallis operam navantibus, et nonnullis meo fulmine territis, profligato Bentivolo, Cardinales et Episcopos urbi præfeci, ut nulla pars emolumentorum non rediret ad usum Ecclesiæ Romanæ. Ad hæc, titulus et imperii dignitas ante penes illum esse videbatur. Nunc undique nostræ visuntur statuæ, nostri leguntur tituli, nostra adorantur trophæa; jam passim Julius æneus stat et saxeus. Denique si spectasses, quam regali triumpho Bononiam sim ingressus, fortasse contemneres omnes Octaviorum ac Scipionum triumphos, et intelligeres me non absque causa tam strenue pro Bononia dimicasse, vereque spectasses eodem tempore et militantem et triumphantem Ecclesiam.

PETRUS.

Ergo te regnante, quantum audio, contigit illud, quod orare nos jusserat Christus, Adveniat regnum tuum. *Jam vero Veneti quid admiserant?*

JULIUS.

Primum Græcissabant, ac me prope mo-

liers de ducats revenaient à notre caisse. D'ailleurs, c'était dans mon plan, il fallait le renverser. C'est pourquoi, aidé par les Français et par d'autres que ma foudre avait effrayés, je chassai Bentivoglio et je livrai la ville à des Cardinaux et à des Évêques, en sorte qu'aucune parcelle de ses revenus ne pût échapper à l'Église Romaine. En outre, il semblait que jusque-là la dignité et le titre de l'empire lui appartenaient. Maintenant, de tous côtés, on voit nos statues, on lit nos titres, on salue nos trophées; partout, Jules se dresse en pierre et en airain. Enfin, si tu m'avais vu faire mon entrée dans Bologne en triomphateur et en roi, tous les triomphes te feraient pitié, même ceux des Octaves et des Scipions; tu comprendrais que ce n'est pas sans raison que j'ai combattu si vaillamment pour conquérir Bologne, et c'est alors que tu aurais eu vraiment le spectacle de l'Eglise militante et triomphante.

PIERRE.

Donc, si j'entends bien, ton règne a réalisé ce vœu que le Christ nous avait recommandé dans nos prières : *Adveniat regnum tuum*. Et les Vénitiens, quel était leur crime ?

JULES.

D'abord, ils Grécisaient, ils me prenaient

dum pro delectamento habebant, nihil non convitiorum in me jacientes.

PETRUS.

Verorum, an falsorum?

JULIUS.

Quid refert? Sacrilegium est de Romano Pontifice vel mutire, nisi in laudem. Denique sacerdotia suo conferebant arbitratu, nullas lites huc transferri patiebantur, nullas jam mercabantur dispensationes. Quid multis opus est? Intolerabili jactura Romanam sedem affligebant, quippe qui non exiguam insuper patrimonii tui partem occuparent.

PETRUS.

Mei patrimonii? Quod obsecro mihi narras patrimonium, qui relictis omnibus nudum Christum nudus sum secutus?

JULIUS.

Aliquot inquam oppida sedi Romanæ debita: sic enim peculiarem illam possessionum suarum partem Sanctissimis Patribus placuit appellare.

PETRUS.

Mea quidem infamia probe vestris lucris

presque pour un jouet, m'accablant d'injures de toute sorte.

PIERRE.

Vraies ou fausses?

JULES.

Qu'importe? C'est un sacrilége de parler du Pontife Romain, même entre ses dents, si ce n'est pour faire son éloge. Enfin, ils conféraient les sacerdoces de leur propre arbitre, ne laissaient porter aucun procès devant ma juridiction et n'achetaient aucune dispense. Quoi de plus? Ils causaient au Siége Romain un préjudice intolérable. Car ils possédaient, sais-tu, une bonne partie de ton patrimoine.

PIERRE.

De mon patrimoine? Qu'est-ce que tu racontes avec mon patrimoine? J'ai tout abandonné pour suivre, nu, le Christ nu.

JULES.

J'entends par là quelques villes qui appartiennent au Siége de Rome, car c'est ainsi qu'il a plu aux Très-Saints Pères d'appeler une partie de leurs possessions.

PIERRE.

En vérité, vous me prêtez une infamie

consulitis. Hanc igitur appellas jacturam intolerabilem?

JULIUS.

Quid ni?

PETRUS.

Verum erant corrupti mores, refrixerat pietas?

JULIUS.

Apage, de nugis agis : imo detrahebantur nobis infinita ducatorum millia, quod vel legioni militum alendæ sufficiebant.

PETRUS.

Magna sane jactura fœneratori. At Ferrariensis ille, quid tandem designarat?

JULIUS.

Quid ille? homo omnium hominum ingratissimus! huic honorem eum habuerat ille Christi vicarius Alexander, ut alteram filiam illi daret uxorem; addidit dotis nomine luculentissimam ditionem, homini alioqui ignobili; tamen immemor tantæ humanitatis, semper oblatrabat mihi, Simoniacum, pæderastem, ac ægrotæ mentis hominem dictitans, et insuper vectigalia nonnulla vindicabat, non illa quidem maxima, tamen haudquaquam aspernanda diligenti pastori.

pour bien faire vos affaires. Et c'est là ce que tu appelles un préjudice intolérable?

JULES.

Pourquoi non?

PIERRE.

Mais les mœurs étaient corrompues, la piété refroidie?

JULES.

Tais-toi, tu dis des niaiseries; on nous faisait perdre des milliers et des millions de ducats, de quoi entretenir une armée.

PIERRE.

En effet, le préjudice est grand pour un usurier. Mais enfin, le duc de Ferrare, qu'avait-il commis?

JULES.

Lui? L'homme le plus ingrat du monde! Le Vicaire du Christ, Alexandre, lui avait fait l'honneur de lui donner pour femme sa seconde fille, avec une dot des plus considérables: malgré cela, cet homme sans cœur, oublieux d'une telle générosité, aboyait sans cesse après moi, me traitant de Simoniaque, de pédéraste, d'idiot, et me soutirait en outre des revenus, assez modiques sans doute, mais non à dédaigner pour un pasteur économe.

GENIUS.

Imo negotiatori.

JULIUS.

Ad hæc, quod verius ad rem pertinet, expediebat hoc ad id quod parabam, hæc imperii mei ditioni copulari, propter situs opportunitatem. Proinde conatus sum, hoc deturbato, ditionem eam meo cognato conferre, viro strenuo, et quidvis pro dignitate Ecclesiæ ausuro, ut qui nuper suapte manu Cardinalem Papiensem in meam gratiam confoderit. Nam filiæ maritus sua sorte contentus est.

PETRUS.

Quid audio? Uxores ac liberos habent summi pontifices?

JULIUS.

Suas quidem uxores non habent: liberos autem habere, quid monstri est, cum sint viri, non eunuchi?

PETRUS.

Sed quæ tandem res coegerat schismaticum conciliabulum?

JULIUS.

Perlongum fuerit rem a prima repetere

LE GÉNIE.

Dis mieux, trafiquant !

JULES.

Au reste, la raison la plus vraie de mes manœuvres pour arriver à la possession de ce pays, c'est l'opportunité de sa situation. Aussi, après avoir renversé ce prince, me suis-je efforcé de conférer cet État à un de mes parents, homme énergique, capable de tout oser pour la dignité de l'Église, à ce point que dernièrement il a, pour me faire plaisir, poignardé de sa main le Cardinal de Pavie ; c'est le mari de ma fille et il est content de son sort.

PIERRE.

Qu'entends-je ? Les Souverains Pontifes ont des femmes et des enfants ?

JULES.

Des femmes à eux ? oh non ! Mais quoi d'étonnant qu'ils aient des enfants ? ce sont des hommes et non pas des eunuques.

PIERRE.

Mais enfin, quel motif avait provoqué ce conciliabule schismatique ?

JULES.

Il serait fort long de prendre la chose à sa

origine; dicam summatim. Jam quosdam tædere cœperat Romanæ curiæ; aiebant turpi quæstu, prodigiosis ac nefandis libidinibus, veneficiis, sacrilegiis, cædibus, Simoniacis nundinis undique inquinata esse omnia. Me ipsum aiebant Simoniacum, temulentum, spurcum, mundano turgidum spiritu, ac modis omnibus eum, qui locum illum indignus, cum summa Reipublicæ Christianæ pernicie, occuparem. Itaque generali Concilio succurrendum esse rebus afflictis. Addebant adjuratum me, ut post acceptum honorem, intra biennium generale Concilium indicerem, hac lege creatum Pontificem.

PETRUS

Atque id vere dictum?

JULIUS.

Imo et factum. At ipse me ab eo jurejurando, quum visum est, absolvi. Quis autem dubitet, vel quidvis dejerare, cum de regno agitur? In aliis colenda pietas, ut eleganter ille dixit Julius, alter ego. Sed audaciam hominum specta, vide quorsum evadant Desciscunt Cardinales novem, denuntiant

première origine; je vais te la dire sommairement. Déjà bon nombre de gens commençaient à être fatigués de la cour de Rome, disant qu'on n'y voyait plus de toutes parts qu'usure honteuse, débauches prodigieuses et sans nom, empoisonnements, sacriléges, meurtres, Simonie, trafic de toute sorte. Moi-même, on disait que j'étais un Simoniaque, un ivrogne, un être immonde, gonflé d'appétits matériels, indigne en tous points d'occuper cette place, et la plus grande peste de la République Chrétienne : c'est pourquoi il fallait remédier par un Concile général à cet affligeant état de choses. Ils ajoutaient que j'avais juré de convoquer un Concile général dans les deux ans qui suivraient mon acceptation du pouvoir, et que c'est à cette condition que j'avais été créé Pontife.

PIERRE.

Était-ce vrai ?

JULES.

Oui, c'était un fait. Seulement, je me suis dégagé moi-même de mon serment, quand il m'a semblé bon. Qui reculerait devant n'importe quel parjure, quand il s'agit d'un royaume? Le scrupule est bon pour autre chose, comme disait élégamment Jules, un autre moi-même. Mais vois l'au-

mihi Concilium, invitant, orant, ut præsideam. Quum non impetrant, indicunt universis, autore Maximiliano tanquam imperatore (quod historiæ testantur, olim ab Imperatoribus Romanis Concilium indici solere) autore item Gallorum rege Ludovico, ejus nominis duodecimo, horresco referens, ac tunicam illam Christi inconsutilem conantur discindere, quam ii quoque reliquerunt integram, qui Christum crucifixerunt.

PETRUS.

Sed eras istiusmodi qualem illi prædicabant?

JULIUS.

Quid ad rem? Summus eram Pontifex, finge me vel Cercopibus sceleratiorem, vel Morycho stultiorem, vel indoctiorem stipite, spurciorem Lerna. Quisquis hanc tenet potentiæ clavem, eum decet, ut Christi Vicarium revereri, ut sanctissimum suspicere.

PETRUS.

Etiam aperte malum?

dace des hommes, vois jusqu'où ils s'aventurent. Neuf Cardinaux se séparent de moi : ils me signifient le Concile, m'invitent à le présider, m'en supplient, et ne pouvant m'y décider, ils répandent le bruit que c'est l'empereur Maximilien qui en est le promoteur (car l'histoire atteste que la convocation d'un Concile était le privilége ordinaire des empereurs Romains); ils vont jusqu'à désigner le roi de France, Louis, douzième du nom, *horresco referens !* enfin, ils s'efforcent de déchirer cette robe sans couture du Christ, que ceux-là mêmes avaient laissée intacte qui ont crucifié le Christ.

PIERRE.

Mais étais-tu tel qu'ils le prétendaient?

JULES.

Qu'importe? J'étais Souverain Pontife; suppose-moi plus scélérat que les Cercopes, plus fou que Morychus, plus ignorant qu'une souche, plus immonde que le marais de Lerne : il faut que celui qui possède cette clef du pouvoir, quel qu'il soit, soit vénéré comme le Vicaire du Christ et considéré comme très-saint.

PIERRE.

Même si c'est un franc coquin?

JULIUS.

Vel apertissime. Quare non ferendum, ut is qui Dei vicem agit in terris, omnino Deum quendam inter homines præstat, a quopiam homuncione reprehendatur, aut convitiis violetur.

PETRUS.

Atqui reclamat sensus communis, ut bene sentiamus de eo, quem palam scelerosum cernimus, aut bene loquamur de eo, de quo male sentimus.

JULIUS.

Cogitet quisque quod volet, modo bene loquatur, aut certe sileat. Porro reprehendi non potest Romanus Pontifex, nec a Concilio generali

PETRUS.

Unum hoc scio, qui Christi vicem sustinet in terris, debere, quam potest, illi simillimum esse, atque ita vitam omnem peragere, ne quid in eo possit reprehendi, neve quisquam merito de illo male loqui queat. Male vero cum pontificibus agitur, si ut bene de se loquantur homines minis extorquent potius, quam benefactis impetrant, quos nisi mentiendo laudare non possis, quorum summa

JULES.

Oui, tout ce qu'il y a de plus coquin. Aussi ne doit-on pas souffrir que celui qui joue le rôle de Dieu sur la terre, qui représente complétement un Dieu parmi les hommes, soit réprimandé par le premier avorton venu, ou sali par des injures.

PIERRE.

Mais, cependant, le sens commun s'oppose à ce que nous estimions un effronté scélérat, ou que nous disions du bien de celui dont nous pensons du mal.

JULES.

Que chacun pense ce qu'il veut, pourvu qu'il parle bien, ou qu'il se taise. Car le Pontife Romain ne peut être réprimandé, même par un Concile général.

PIERRE.

Je sais une chose : c'est que celui qui, sur la terre, est le représentant du Christ doit, autant que possible, lui ressembler en tout, et se conduire toute sa vie de telle sorte qu'il n'y ait rien à lui reprocher et que personne ne puisse, à bon droit, mal parler de lui. Les Pontifes agissent mal, qui extorquent la bonne opinion des hommes par des menaces plutôt que de la gagner

gloria sit hominum male sentientium coactum silentium. Verum illud mihi responde, nulla ratione potest amoveri scelerosus ac pestilens Pontifex?

JULIUS.

Ridiculum: a quo amoveretur qui summus est?

PETRUS.

Atqui ob id ipsum maxime debebat amoveri, quia summus est. Nam quo major, eo perniciosior. Si humanæ leges imperatorem male rempublicam administrantem non solum abdicant, verum etiam capitis afficiunt supplicio, quænam est tam infelix Ecclesiæ conditio, ut Romanum Pontificem omnia subvertentem ferre cogatur, nec ullo pacto possit publicam pestem depellere?

JULIUS.

At si corrigendus est Romanus Pontifex, per Concilium corrigatur oportet. Porro Concilium cogi non potest invito Pontifice, alioqui conciliabulum sit, non concilium. Quod si maxime cogatur, nec statui quicquam potest refragante Pontifice. Denique restat

par de bonnes actions ; et l'on ne saurait sans mentir louer ces gens dont la gloire suprême est de réduire au silence quiconque pense mal d'eux. Mais réponds-moi, n'y a-t-il aucun moyen de destituer un Pontife scélérat et pestilentiel ?

JULES.

Question ridicule ! qui pourrait destituer celui qui est souverain ?

PIERRE.

Mais c'est précisément parce qu'il est souverain, qu'il faudrait le destituer : car plus il est grand, plus il est pernicieux. Si, en vertu des lois humaines, un chef qui administre mal une République se voit non-seulement renversé, mais encore puni de la peine capitale, la condition de l'Église est donc bien misérable qu'elle en soit réduite à tolérer un Pontife Romain qui bouleverse tout ? Et n'a-t-elle aucun moyen pour supprimer cette peste publique ?

JULES.

Mais si un Pontife Romain doit être corrigé, il faut que ce soit un Concile qui le corrige. Or, aucun Concile ne peut être convoqué contre le gré du Pontife : autrement ce serait un conciliabule, et non un Concile. Et même convoqué, il ne peut statuer

extremum præsidium, absoluta potestas, qua longe jam superior est unus Pontifex universo Concilio. Cæterum submoveri Sacerdotio non potest ob quodvis crimen.

PETRUS

Non ob homicidium?

JULIUS.

Nec ob parricidium.

PETRUS.

Non ob fornicationem?

JULIUS.

Bona verba, hei ne ob incestum quidem.

PETRUS.

Non ob Simoniacam impietatem?

JULIUS.

Non vel ob sexcentas.

PETRUS.

Non ob veneficium?

JULIUS.

Ne ob sacrilegium quidem.

sur rien, si le Pontife s'y oppose. Enfin, la suprématie du Pontife reste entière, son pouvoir absolu, et à lui seul il est bien supérieur au Concile tout entier. Du reste, il ne peut être dépossédé du Sacerdoce pour quelque crime que ce soit.

PIERRE.

Pas même pour homicide?

JULES.

Pas même pour parricide.

PIERRE.

Pas même pour fornication?

JULES.

Vétille que cela! pas même pour inceste.

PIERRE.

Pas même pour crime de Simonie?

JULES.

Non, quand même il en eût commis par centaines.

PIERRE.

Pas même pour empoisonnement?

JULES.

Ni même pour sacrilége.

PETRUS.

Non ob blasphemiam?

JULIUS.

Non, inquam.

PETRUS.

Non ob hæc omnia simul in unam ceu lacunam conflata?

JULIUS.

Adde, si libet, sexcenta flagitiorum nomina, his quoque fœdiora: non potest tamen Romanus Pontifex ob ista submoveri loco.

PETRUS.

Novam vero mihi Romani pontificis dignitatem prædicas, siquidem huic soli licet impune pessimum esse. Tum magis novam infelicitatem Ecclesiæ, si tale portentum nulla via queat excutere, talemque cogatur adorare pontificem, cujusmodi nemo toleret stabularium.

JULIUS.

Quidam ob unum quiddam dumtaxat amoveri posse dicunt.

PETRUS.

Ob quod obsecro benefactum? quandoqui-

PIERRE.

Pas même pour blasphème ?

JULES.

Non, te dis-je.

PIERRE.

Pas même pour tous ces crimes à la fois ?

JULES.

Ajoute, s'il te plaît, six cents noms d'infamies encore plus hideuses : ce ne serait pas suffisant pour destituer un Pontife Romain.

PIERRE.

Vraiment, tu me présentes sous un jour nouveau la dignité du Pontife Romain, si à lui seul il est permis d'être, impunément, le pire des hommes. Et voilà pour l'Église un bien autre malheur, si elle n'a aucun moyen de se débarrasser d'un tel fléau, et si elle est forcée d'adorer un Pontife dont personne ne voudrait pour garçon d'écurie.

JULES.

Il y a pourtant, au dire d'aucuns, un motif de destitution, un seul.

PIERRE.

Pour quelle bonne action, je te prie,

dem ob malefacta non potest, si ob hæc quæ dixi non potest.

JULIUS.

Ob crimen hæreseos : et ita demum, si sit publice convictus. Verum id quoque frivolum est, neque vel tantillum officit pontificiæ majestati. Primum illi in manu est, legem ipsam abrogare, si minus placeat. Deinde quis ausit Summum Pontificem in crimen vocare, præsertim tot armatum præsidiis? Ad hæc si forte prematur Concilio, facilis est palinodia, si inficiari non liceat. Postremo mille sunt cuniculi, quibus facile possit elabi, ni prorsus stipes sit, non homo.

PETRUS.

Sed dic mihi per pontificiam dignitatem, quis leges istas tam præclaras condidit?

JULIUS.

Quis alius nisi fons legum omnium, Romanus Pontifex? Atqui ejusdem est legem abrogare, interpretari, dilatare, constringere, utcunque visum est suis expedire commodis.

PETRUS.

Felicem profecto Pontificem, si legem

puisque les mauvaises n'y peuvent rien? car je te les ai toutes citées.

JULES.

Pour le crime d'hérésie : et encore faut-il qu'il en soit publiquement convaincu. Mais ce n'est encore qu'un frivole grief et qui porte un bien mince préjudice à la majesté pontificale. D'abord il est en son pouvoir d'abroger la loi elle-même, si elle cesse de lui plaire. Ensuite, qui oserait mettre en accusation le Souverain Pontife, armé, surtout, de tant de moyens de défense? Mais si, d'aventure, c'est un Concile qui le poursuit, la palinodie lui est facile du moment qu'il ne peut nier. Enfin il a mille échappatoires pour se dérober, à moins que ce ne soit une souche et non un homme.

PIERRE.

Mais au nom de la dignité pontificale, dis-moi qui a établi de si belles lois?

JULES.

Et quel autre si ce n'est le Pontife Romain, source de toutes les lois? A lui encore de les abroger, interpréter, étendre, restreindre, comme bon lui semble, au mieux de ses intérêts.

PIERRE.

Heureux, en effet, le Pontife, s'il peut fa-

ferre possit, qua Christum etiam eludat, nedum Concilium. Quanquam adversus hujusmodi Pontificem, cujusmodi tu modo descripsisti, palam scelerosum, temulentum, homicidam, Simoniacum, veneficum, perjurum, rapacem, portentosis libidinum generibus undique conspurcatum, idque propalam, non tam optandum generale Concilium, quam ut plebs armata saxis, ut publicam orbis pestem, e medio tollat. Verum age, dic mihi, cur Romanus Pontifex tantopere horreat generale Concilium?

JULIUS.

Quin idem a monarchis quæris, cur senatum et celebres consessus oderint? Nempe quod turba tot excellentium virorum, non nihil obscuretur regia dignitas. Qui docti sunt, iis literæ fiduciam reddunt; qui bona conscientia freti, liberius loquuntur, quam nobis expediat. Qui dignitate præditi, autoritate utuntur sua. Accedunt et inter hos nonnulli, qui nostræ invident gloriæ, et hunc animum secum afferunt, ut minuant Pontificis et opes et autoritatem. Præterea nullus hic assidet, quin sibi putet aliquid adversus Pontificem licere Concilii titulo, nimirum alias invictum. Proinde vix ullum Concilium

briquer une loi par laquelle il se moque du Christ même, et à plus forte raison d'un Concile. Cependant, contre un Pontife de cette espèce, de celle que tu viens de me dépeindre, ouvertement scélérat, ivrogne, homicide, Simoniaque, empoisonneur, parjure, voleur, souillé des pieds à la tête par toutes sortes de monstrueuses débauches, et tout cela sans vergogne, ce n'est pas à un Concile qu'il faut recourir : c'est à la plèbe armée de pierres qu'il appartient de retrancher cette peste publique du sein de la société. Mais poursuis, dis-moi, pourquoi donc le Pontife Romain a-t-il si grande horreur d'un Concile général ?

JULES.

Que ne demandes-tu aux monarques eux-mêmes pourquoi ils détestent un Sénat et de grandes Assemblées ? Assurément, c'est que la dignité royale serait éclipsée par la réunion de tant d'hommes supérieurs. Les savants puisent dans la science une confiance plus grande ; ceux qui sont forts de leur conscience, parlent plus librement qu'il ne nous convient ; les hauts dignitaires usent de leur autorité. Et à eux s'en joignent d'autres, envieux de notre gloire et qui nourrissent l'idée d'amoindrir nos richesses et notre puissance. Enfin, il n'est pas un des membres de ces assemblées qui, sous

tam feliciter eessit, quin summus ille Pontifex non aliquam majestatis suæ jacturam senserit, minusque summus discesserit. Cujus rei vel ipse testis esse potes, nisi prorsus excidit. Nam quantumcunque quidem de rebus agebatur leviculis, non de imperiis et regiis censibus, tamen Jacobus ausus est tuæ orationi nonnihil de suo addere. Etenim cum tu Gentiles onere Mosaicæ legis in totum liberares, Jacobus succedens fornicationem excepit, et sanguinem, et idolothytum, veluti corrigens tuam sententiam, ut hodie sint, qui hac re commoti non tibi, sed Jacobo putent fuisse summi pontificis autoritatem.

PETRUS.

Unum igitur illud spectandum existimas, ut salva sit regia summi Pontificis majestas, ac non magis publica utilitas rei Christianæ?

JULIUS.

Ad suum quisque negotium spectat, nos nostrum agimus negotium.

prétexte de Concile, ne se croie permis d'attaquer le Pontife, d'ailleurs invulnérable. Et de fait, jamais Concile n'a si bien tourné qu'il n'en soit résulté quelque atteinte à la majesté du Pontife, quelque amoindrissement de sa souveraineté. C'est de quoi tu peux toi-même témoigner, à moins que tu n'aies perdu la mémoire. En effet, bien qu'il ne s'agît que de questions futiles, et non pas d'empires et de revenus royaux, cependant Jacques osa ajouter quelque chose du sien à ta doctrine. Ainsi, tu avais déchargé totalement les Gentils du fardeau de la loi de Moïse : Jacques, après toi, défendit la fornication, l'effusion du sang, les sacrifices aux idoles, corrigeant ainsi ta sentence ; de sorte qu'aujourd'hui certains veulent voir dans ce fait la preuve que ce n'était pas toi, mais Jacques, qui possédait l'autorité de Souverain Pontife.

PIERRE.

Donc, selon toi, le point essentiel, c'est que la majesté royale du Souverain Pontife soit sauvegardée, et qu'elle passe avant l'intérêt public de la Chrétienté ?

JULES.

A chacun ses affaires : nous réglons les nôtres comme nous l'entendons.

PETRUS.

Atqui si Christus idem fecisset, jam non esset Ecclesia cujus te monarcham jactitas esse, et non video qui conveniat, ut qui Christi Vicarius appellari gaudeat, Christo diversa sequatur. Sed illud jam expedi, quanam arte schismaticum illud, uti tu vocas, Concilium discusseris?

JULIUS.

Dicam equidem, assequere si potes. Primum Imperatorem Maximilianum cum per solennes nuntios Concilium indixerat, per non dicendos modos ab instituto subduxi. Præterea Cardinales aliquot arte simili persuasi, ut quod publicatis jam instrumentis statuerant, rursum accitis notariis et testibus, negarent.

PETRUS.

An istud licet?

JULIUS.

Quid ni liceat, approbante summo Pontifice?

PETRUS.

Quid? Igitur si volet, jusjurandum jusju-

PIERRE.

Cependant, si le Christ eût fait de même, elle ne serait déjà plus, cette Église dont tu te vantes d'être le monarque; et je trouve inconvenant que celui qui se flatte d'être appelé le Vicaire du Christ, suive une voie différente de la voie du Christ. Mais explique-moi de quelle manière tu t'y es pris pour éviter ce Concile schismatique, comme tu l'appelles.

JULES.

Je veux bien te le dire, suis-moi si tu peux. D'abord, lorsque l'Empereur Maximilien, par de solennels messages, eut convoqué le Concile, j'employai, pour le détourner de son dessein, des moyens que je dois taire. En outre, à l'aide d'un artifice analogue, je persuadai à quelques Cardinaux de rétracter, en présence de notaires et de témoins, les résolutions qu'ils avaient antérieurement prises et publiées.

PIERRE.

Cela est-il licite ?

JULES.

Tout est licite avec l'approbation du Souverain Pontife.

PIERRE.

Ainsi donc, s'il le veut, un serment n'est

randum non est, ut a quo passim quos vult liberat.

JULIUS.

Sed tamen ut ingenue dicam, erat id paulo quidem impudentius, verum non patebat via commodior. Deinde quum videbam futurum, ut nonnullorum invidia Concilio premerer, maxime quod sic esset indictum, ut non excluderer, sed suppliciter invitarer, rogarerque præsidere, vide quam jam technam repererim, superiorum sequutus exemplum. Ipse vicissim Pisis ad Concilium provocavi, causans nec tempus nec locum satis esse idoneum quem illi præstituissent, et Romæ subito Concilium indixi, quo neminem venturum arbitrabar Julio non amicum, aut certe non obsecundaturum : sic enim eos multis exemplis docueram : ac protinus in hunc usum complures Cardinales creavi meis institutis accommodos.

GENIUS.

Hoc est facinorosissimos.

JULIUS.

Rursum hoc Concilium nisi indixissem, Concilium non fuisset, et tamen haud qua-

plus un serment, et il en délie qui bon lui semble?

JULES.

C'était, avouons-le, quelque peu impudent, mais il n'y avait pas de procédé plus commode. Ensuite, devinant que j'allais exciter l'envie de quelques membres du Concile, précisément parce qu'il avait été convoqué de telle sorte que je n'en étais pas exclu, mais que j'y étais appelé avec instance et qu'on me suppliait de le présider, vois un peu quelle ruse j'ai employée, à l'exemple de mes prédécesseurs. A mon tour je les appelai en concile, à Pise, alléguant que ni l'époque ni le lieu du leur n'avaient été convenablement choisis, et vivement je convoquai à Rome un autre Concile, au sein duquel je pensais ne devoir se rendre que des amis de Jules, ou du moins de ses complaisants; car j'avais eu soin de les styler par de nombreuses recommandations. Et, incontinent, je créai dans ce but plusieurs Cardinaux tout à ma dévotion.

LE GÉNIE.

C'est-à-dire les plus criminels.

JULES.

Si je n'avais pas convoqué le nouveau Concile, il n'y eût pas eu de Concile; ce-

quam expediebat rebus meis tantam Episcoporum et Abbatum turbam huc confluere, inter quos fieri non potest, quin aliquot probi piique fuerint futuri. Itaque monui, ut sumptibus parcerent, et singulæ regiones unum aut alterum dumtaxat mitterent. Deinde quum ne hoc quidem satis tutum viderem, et paucos ex tot provinciis ad magnum redituros numerum, denuo illis jam ad iter accinctis denuntiavi ne venirent, Concilium in aliud tempus prorogandum, commentus ad id causas utcunque probabiles. Atque his artibus exclusis universis rursum antevertens quem præscripseram diem, Romæ Concilium institui cum his dumtaxat quos ad id paraveram. Inter quos etiam siqui fuerant, qui dissentirent a me, tamen illud certum habebant, Julio neminem refragaturum, tantis armis et satellitibus stipato. Jam ad hunc modum ingentem invidiam movi Gallicano illi Concilio, dimissis quoquoversum literis, in quibus de nostro sacrosancto Concilio faciebam mentionem, Concilium illorum execrans, conventiculum Satanæ, conciliabulum Diaboli, schismaticam conspirationem subinde nominans.

pendant il était de mon intérêt de restreindre l'affluence des Évêques et des Abbés, car c'était chose impossible que dans le nombre il ne s'en trouvât quelques-uns d'honnêtes et de pieux. C'est pourquoi je les avertis de ne pas se mettre en frais, et recommandai que chaque région n'envoyât qu'un ou deux délégués; puis, comme cette précaution ne me paraissait pas encore assez sûre, attendu que les petits contingents envoyés par tant de provinces devaient former un total considérable, je leur signifiai, à l'instant même où ils étaient prêts à partir, de suspendre leur voyage, le Concile étant ajourné pour des raisons plus ou moins plausibles. Quand je les eus tous évincés par cet artifice, je réunis le Concile à Rome, en avançant de nouveau le jour que j'avais désigné, et le composai des membres seuls auxquels j'avais appris leur rôle. Peut-être, parmi eux, s'en trouvait-il d'un avis contraire au mien, mais il y avait une chose dont ils étaient bien convaincus : c'est que personne ne devait contredire Jules, entouré comme ils le voyaient de tant d'armes et de satellites. En même temps, je jetai un grand discrédit sur le Concile Gallican, au moyen de lettres répandues de tous côtés, et dans lesquelles j'exaltais notre Concile sacrosaint, tandis que je vouais le leur à l'exécration, le traitant de conventicule de Satan, de con-

PETRUS.

Oportet sceleratissimos fuisse Cardinales authores ac principes Concilii.

JULIUS.

De moribus nihil queror, sed caput hujus negotii fuit Cardinalis Rothomagensis, qui nescio qua sanctimonia semper huc spectavit, ut Ecclesiam redderet emendatiorem: idque fecit locis aliquot: hunc mors eripuit, mihi tum rem faciens omnium gratissimam. Successit huic Cardinalis titulo Sanctæ Crucis, Hispanus, vitæ quidem inculpatæ, sed rigidus senex ac theologus. Quod quidem genus hominum ferme solet esse infestum Romanis Pontificibus.

PETRUS.

Atqui theologus homo nihil habebat quod suo facto probabiliter obtexeret?

JULIUS.

Permulta: aiebat nulla fuisse tempora inquinatiora quam tum essent, nunquam Ecclesiæ morbos magis intolerandos, itaque generali Concilio succurrendum. Me, cum ad summum Pontificium admitterer, sacramen-

ciliabule du Diable et enfin de conspiration schismatique.

PIERRE.

C'étaient donc de fieffés scélérats que les Cardinaux qui avaient organisé ce Concile?

JULES.

Je n'ai rien à dire de leur moralité; mais le chef, en cette affaire, fut le Cardinal d'Amboise, qui, je ne sais par quelle manie de piété, s'attacha toujours à réformer l'Église, et qui même y réussit sur certains points. La mort l'enleva : elle ne pouvait me faire de plus grand plaisir. Son successeur fut le Cardinal de Sainte-Croix, un Espagnol, d'une vie irréprochable, mais vieux et théologien rigide. Les hommes de cette trempe sont d'ordinaire les ennemis acharnés du Pontife Romain.

PIERRE.

Ce théologien n'avait donc rien à invoquer pour colorer sa conduite?

JULES.

Beaucoup de choses : il disait que jamais époque n'avait été si corrompue que celle d'alors, que jamais les maux de l'Église n'avaient été plus intolérables, qu'il fallait par conséquent y remédier par un Concile

tis adactum, ut secundo ab inito Pontificatu anno Concilium indicerem, et ita adactum, ut nec a Cardinalium consessu possem absolvi; deinde sæpe a fratribus Cardinalibus meis admonitum et rogatum, interpellatum a Principibus, quidvis potius quam hoc in aurem admisisse, ita ut palam appareret Julio vivo nunquam futurum Concilium. Citabant exempla superiorum Conciliorum, citabant leges aliquot pontificias, quibus ostendebant me cum meis detrectare Concilium, ad se jus indicendi devolutum. Cæteris item principibus conniventibus indicendi munus ad Imperatorem Romanum, qui olim solus indicebat, et ad Gallorum Regem, qui præcipuus esset, pertinere.

PETRUS.

Nunc interim in te nefanda dictu scribebant?

JULIUS.

Imo furciferi hic plus sapiebant quam volebam. Rem odiosissimam mira modestia tractabant, et non solum temperabant a maledictis, sed me nunquam nisi cum honoris præfatione nominabant, rogantes et ob-

général. Lorsqu'on m'avait élu Souverain Pontife, j'avais dû faire le serment de convoquer un Concile deux ans après mon avénement au Pontificat, et je ne saurais être délié de ce serment même du consentement des Cardinaux; maintes fois j'avais été admonesté et prié par les Cardinaux mes frères, interpellé par les Princes, mais j'avais prêté l'oreille à toute autre chose, et il était manifeste que, Jules vivant, aucun Concile ne serait tenu. Ils citaient les exemples des Conciles précédents, ils invoquaient des brefs pontificaux pour prouver que moi et les miens nous refusions le Concile, et que c'était à eux de le convoquer. Enfin, ils prétendaient que, de l'avis des autres Princes, ce droit appartenait à l'Empereur Romain, qui anciennement convoquait seul, et au Roi de France qui occupait parmi eux le premier rang.

PIERRE.

Et pendant ce temps-là, ne publiaient-ils pas sur ton compte des écrits abominables?

JULES.

Au contraire, ces coquins étaient plus avisés que je ne voulais. Ils ourdissaient la plus odieuse des trames avec une remarquable modération, et non-seulement ils se gardaient des méchants propos, mais ils ne

secrantes per omnia sacra piaque, ut quod me dignum erat, quodque jurejurando pollicitus essem, Concilio indicto præsiderem, pariterque secum sanandis Ecclesiæ malis operam commodarem. Nec dici potest, quantum hæc temperantia mihi conflarit invidiæ, præsertim cum omnia sua sacris literis condirent; nam apparet eruditos aliquot ad id adhibitos. Addebant interim jejunia, orationes, miram vitæ frugalitatem, ut magis etiam me premerent opinione sanctitatis.

PETRUS.

Tu contra quo titulo Concilium indixeras?

JULIUS.

Longe splendidissimo : ostendebam mihi in animo esse primum corrigere caput Ecclesiæ, hoc est meipsum; deinde Principes Christianos, postremo plebem universam.

PETRUS.

Bellam audio comœdiam; sed jam exspecto catastrophen : juvat audire, quid

parlaient de moi qu'en termes respectueux, me priant, me suppliant par tout ce qu'il y a de saint et de sacré : c'était de ma dignité, je l'avais promis par serment, je devais présider le Concile convoqué et travailler avec eux à la guérison des maux de l'Église. Je ne saurais te dire quelle haine cette modération souleva contre moi, d'autant plus qu'ils appuyaient tout leur dire sur les Saintes Écritures, car plusieurs étaient, en vérité, très-érudits et très-versés dans cette matière. Ils pratiquaient en même temps les jeûnes, les prières, menaient une vie d'une sobriété admirable, si bien que leur renommée de sainteté éclipsait la mienne.

PIERRE.

Mais toi, sous quel prétexte avais-tu convoqué un Concile ?

JULES.

Sous un prétexte des plus spécieux : j'affichais l'intention de corriger d'abord la tête de l'Église, c'est-à-dire moi-même, après moi les princes de la Chrétienté et enfin tout le monde.

PIERRE.

Charmante comédie, en effet, mais j'attends le dénoûment. Je me réjouis d'au-

Theologi illi in Satanæ conciliabulo statuerint.

JULIUS.

Indigna, abominanda; refugit animus commemorare.

PETRUS.

Obsecro, nefanda?

JULIUS.

Prorsus impia, sacrilega, plusquam hæretica; quibus nisi manibus et pedibus obstitissem, imo armis pariter atque ingenio, actum erat de dignitate Ecclesiæ Christianæ.

PETRUS.

Tanto magis exspecto quæ sint ista.

JULIUS.

Horresco referens : id agebant scelesti, ut Ecclesiam tot opibus, ac tanta ditione florentem, ad veteres illas sordes, ac miseram frugalitatem revocarent; ut Cardinales, qui nunc vitæ strepitu quosvis antecellunt tyrannos, ad paupertatem redigerentur; ut Episcopi multo contractius viverent, minus satellitum, minus alerent equorum; decreverant, ne passim Cardinales absorberent episcopatus, abbatias, sacerdotia; ne quis

prendre les résolutions de ces Théologiens dans leur Satané conciliabule.

JULES.

Indignes, abominables; je répugne à les rapporter.

PIERRE.

Je t'en prie, sont-elles donc horribles ?

JULES.

Impies, te dis-je, sacriléges, plus qu'hérétiques, et si je ne m'y étais opposé des pieds et des mains, par les armes même et par mon génie, c'en était fait de la dignité de l'Église Chrétienne.

PIERRE.

Je n'en suis que plus impatient de les connaître.

JULES.

Ah ! je frémis de les dire. Leur but, à ces scélérats, était de ramener l'Église, si florissante par ses immenses richesses et par sa puissance souveraine, à l'état sordide et à la misérable sobriété des temps anciens. Ils voulaient que les Cardinaux, dont le train de vie surpasse en éclat celui de n'importe quel tyran, fussent ramenés à la pauvreté. Ils voulaient voir les Évêques vivre plus économiquement, et entretenir moins de

unus plures episcopatus complecteretur; istos qui per fas (ut aiebant) nefasque sexcenta, si possent, cumulant sacerdotia, coercendos censebant, ut iis essent contenti censibus; qui frugali sacerdoti satis essent; ne quisquam crearetur Summus Pontifex aut Episcopus aut Sacerdos interventu munerum, aut respectu favoris, aut turpis obsequii, sed dumtaxat ex vitæ meritis; quod si compertum esset, illico submoveretur; ut liceret Romanum Pontificem palam facinorosum ab honore depellere; ut episcopi scortatores ac temulenti privarentur administratione; ut sacerdotes palam facinorosi non solum sacerdotio, verum membro corporis mutilarentur, aliaque id genus permulta, nam omnia referre piget, quæ prorsus eo tendebant, ut nos onerarent sanctimonia, divitiis et imperio spoliarent.

PETRUS.

Quid igitur contra hæc statuebatur in illo sacrosancto Concilio Romano?

satellites et moins de chevaux. Ils avaient décrété que les Cardinaux n'absorberaient plus de tous côtés les évêchés, les abbayes et les sacerdoces. Ils voulaient empêcher un seul homme de posséder plusieurs épiscopats; mettre à la raison ces gens qui par tous les moyens, *per fas et nefas*, comme ils disaient, cumulent, s'ils le peuvent, les sacerdoces par centaines, et les contraindre à se contenter des revenus qui suffisent à un prêtre sobre. Selon eux, Souverain Pontife, Évêque, Prêtre, ne devraient plus leur élévation ni à l'usage des pots-de-vin, ni à la considération de la faveur, ni à une complaisance honteuse, mais aux seuls mérites de leur vie. Quiconque en serait convaincu serait destitué *illico*. Tout Pontife Romain reconnu criminel serait déchu de sa dignité; les évêques paillards et ivrognes seraient privés de leur charge; les prêtres convaincus de crimes seraient non-seulement dépossédés de leur sacerdoce, mais mutilés d'un membre de leur corps; et beaucoup d'autres réformes de ce genre, car j'aurais trop à faire de les rapporter toutes, tendant à nous imposer le fardeau de la piété et à nous dépouiller de nos richesses et de notre puissance.

PIERRE.

Or donc, pour remédier à cela, que décidait ton sacrosaint Concile de Rome?

JULIUS.

Jam videris mihi oblitus quod dixi, me nihil aliud agere voluisse concilii prætextu, nisi ut clavum clavo pellerem. Primus ille conventus consumptus solennibus quibusdam ceremoniis ex antiquitate relictis, quas ob antiquitatem utcunque placet observare, etiamsi nihil ad rem pertinent, peracta sacra duo, alterum de Sancta Cruce, alterum de Sancto Spiritu, tanquam hujus afflatu res ageretur; deinde recitata oratio plena laudum mearum. Proximo consessu, quanta vi potui torsi fulmen in schismaticos illos Cardinales, plusquam impium, plusquam sacrilegum, plusquam hæreticum pronuntians quicquid illud esset quod aut jam statuissent, aut statuere pararent. Tertio consessu eodem fulmine terrui Galliam, nundinis a Lugduno translatis, et quibusdam Galliæ partibus nominatim exceptis, quo magis alienarem a Rege plebis animos, et aliquam inter ipsos seditionem excitarem. Atque hæc statim acta, quo plus haberent autoritatis, bullis prodita, ad omnes misi principes, præsertim ad hos, quos videbam in nostram factionem esse propensiores.

JULES.

Il paraît que tu as oublié déjà ce que je t'ai dit : je n'avais pas voulu, sous prétexte de Concile, faire autre chose que chasser le clou avec le clou. La première séance fut consacrée à l'accomplissement de certaines cérémonies solennelles qui nous viennent de l'antiquité et qu'il nous plaît de garder, ne serait-ce que pour leur ancienneté, bien qu'elles ne servent à rien, puis à la célébration de deux messes, l'une en l'honneur de la Sainte Croix et l'autre du Saint-Esprit, comme si l'on agissait sous son inspiration. Ensuite fut prononcée une harangue pleine de mes louanges. Dans la séance suivante, je fulminai aussi fort que je pus contre ces cardinaux schismatiques, déclarant toutes leurs résolutions archi-impies, archi-sacriléges, archi-hérétiques, aussi bien celles qu'ils avaient déjà prises que celles qu'ils pouvaient s'apprêter à prendre. Dans la troisième séance, je fulminai de même contre la France, déplaçant de Lyon le siége de ses foires, et prenant soin d'excepter nominativement certaines provinces, afin d'aliéner au Roi l'esprit du peuple et de semer un peu de discorde entre eux. Et ces actes aussitôt accomplis, pour leur donner plus d'autorité, je les consignai dans des bulles que j'envoyai à tous les princes

PETRUS.

At præterea nihil actum?

JULIUS.

Id actum est quod volebam; vici, si modo nostra valent decreta; tres illos Cardinales qui perstiterunt in cœptis, cardinalitii dignitate publicis ceremoniis spoliavi; sacerdotiorum census aliis contuli, ne facile possent restitui; ipsos tradidi Satanæ, libentius tamen igni traditurus, si in manus meas incidissent.

PETRUS.

Attamen si vera narras, non paulo sanctiora videntur illius schismatici conciliabuli decreta, quam tui sacrosancti concilii; unde nihil adhuc video prodiisse, nisi minas tyrannicas, execrationes et astu mixtam crudelitatem. Si Satanas fuit author illius conciliabuli, propius videtur ad Christum accedere, quam Spiritus ille nescio quis qui modo vestrum moderatus est concilium.

et surtout à ceux que je voyais plus favorables à notre parti.

PIERRE.

Et rien de plus n'a été fait ?

JULES.

Tout ce que je voulais a été fait. J'ai triomphé, pourvu que mes décrets conservent leur valeur. Trois cardinaux persistaient dans leurs entreprises : je les ai, en séance publique, dépouillés de la dignité de cardinal ; j'ai conféré à d'autres les revenus de leurs sacerdoces, afin que ces biens ne pussent leur être facilement restitués ; eux-mêmes, je les ai livrés à Satan ; je les eusse plus volontiers livrés au feu, s'ils me fussent tombés dans les mains.

PIERRE.

Pourtant, si tu me dis la vérité, je trouve les décrets de ce conciliabule schismatique bien plus saints que ceux de ton concile sacrosaint, duquel il me paraît n'être rien sorti que des menaces tyranniques, des malédictions et un mélange d'astuce et de cruauté. Si Satan fut l'instigateur de ce conciliabule, il se rapproche certes plus du Christ que cet Esprit, je ne sais lequel, qui a guidé votre concile.

JULIUS.

Quin tu quid loquaris, etiam atque etiam vide : nam omnibus bullis meis execratus sum omnes quicunque illi conciliabulo quocunque modo faverint.

PETRUS.

Miser, ut adhuc veterem illum spirat Julium! Sed quis tandem hujus exitus negotii?

JULIUS.

Hoc equidem in statu reliqui; quorsum evasurum sit, viderit fortuna.

PETRUS.

Nimirum schisma manet?

JULIUS.

Manet equidem periculosissimum.

PETRUS.

Et tu, Christi Vicarius, schisma maluisti quam verum concilium?

JULIUS.

Potius trecenta quam me velim in ordinem cogi, et ad totius vitæ reddendam rationem adigi.

JULES.

Mesure donc un peu tes paroles, car, dans toutes mes bulles, j'ai maudit tous ceux qui avaient favorisé ce conciliabule en quoi que ce fût.

PIERRE.

Le misérable ! comme il respire encore ce vieux Jules ! Mais enfin quelle fut l'issue de cette affaire ?

JULES.

Je l'ai laissée là : le hasard fera le reste.

PIERRE.

Et alors le schisme persiste ?

JULES.

Il persiste, et des plus dangereux.

PIERRE.

Et toi, Vicaire du Christ, tu as mieux aimé le schisme qu'un véritable concile ?

JULES.

Trois cents schismes plutôt que de me soumettre à un ordre, plutôt que de rendre des comptes sur tous les actes de ma vie !

PETRUS.

Ita tibi conscius?

JULIUS.

Quid id tua?

PETRUS.

Intelligo : non expediebat eam movere camarinam; sed penes utros erit victoria?

JULIUS.

Istud Fortunæ est in manu : quanquam a nobis plus est pecuniarum; Gallus exhaustus est diutinis jam bellis, Anglus auri montes habet intactos adhuc. Illud indubitato possum vaticinari, si Gallus vicerit, id quod abominor, vertentur rerum nomina, sacrosanctum illud concilium Satanæ conciliabulum erit; ego idolum Pontificis, non Pontifex; penes illos Spiritus Sanctus erit, nos spiritu Satanæ fecerimus omnia. Verum mihi ingens fiducia est in relictis pecuniis, ne hæc fiant.

PETRUS.

At quid rei tandem incidit adversus

PIERRE.

Ah ! c'est ainsi que ta conscience est tranquille ?

JULES.

Que t'importe ?

PIERRE.

Je comprends : j'aurais dû ne pas remuer cette ordure. Mais de ces deux partis, lequel l'emportera ?

JULES.

Ceci est dans la main de la Fortune. Cependant nous sommes les plus riches. La France est épuisée par des guerres de longue durée, l'Angleterre possède encore des montagnes d'or intactes. Je pourrais prédire une chose à coup sûr : si la France est victorieuse, ce qu'à Dieu ne plaise ! les choses changeront de noms. Le concile sacrosaint deviendra le conciliabule de Satan. Moi, je serai une ombre de Pontife, et non plus le Pontife ; c'est avec eux que l'Esprit-Saint aura été, et c'est l'esprit de Satan qui aura guidé nos actes. Mais les richesses que j'ai laissées empêcheront cela, j'en ai le ferme espoir.

PIERRE.

Mais enfin pourquoi s'acharner ainsi

Gallos, et horum regem, quem vestri majores Christianissimi titulo decorarunt? præsertim cum illorum præsidiis fatearis et vixisse te, et ad istam plusquam imperialem coronam evectum, denique Bononiam et reliquas urbes recepisse, domuisse Venetos omnibus invictos. Quomodo tot tam recentium meritorum abolita memoria? Quomodo tot discissa fœdera?

JULIUS.

Istam explicare fabulam perlongum fuerit: verum ut summatim dicam, nihil a me novatum est, sed quod jam olim animo parturieram, tum parere cœpi. Quod antea rebus ita poscentibus dissimularam, tunc aperui. Gallis nunquam ex animo bene volui, hoc tibi de tripode dictum puta, nec ullus Italus ex animo bene vult Barbaris, non Hercule magis quam lupus agnis. Sed ego non Italus modo, verum etiam Genuensis, tantisper illis utebar amicis, dum opus esset illorum ministerio, quandoquidem hactenus utendum opera Barbarorum. Interea multa tuli, multa dissimulavi, multa finxi, denique passus sum et feci; verum ubi jam res in eum prope locum deductæ sunt, in quem volebam, supererat ut vere Julium agerem, totamque illam Barbarorum fæcem

contre la France et son roi, que vos prédécesseurs avaient décoré du titre de Roi Très-Chrétien ? toi surtout ? car, de ton aveu, tu as vécu de ses secours, tu lui dois ton élévation à cette couronne plus qu'impériale, tu lui dois d'avoir reconquis Bologne et d'autres villes, et d'avoir dompté Venise l'indomptable. Comment se fait-il que tu aies oublié des services si nombreux et si récents ? Par quels moyens as-tu rompu tant d'alliances ?

JULES.

Ce serait trop long à te raconter ; néanmoins je le ferai sommairement. Je n'ai rien inventé, j'ai mis seulement à exécution un projet autrefois conçu dans mon esprit et j'ai démasqué des batteries que les événements m'avaient conseillé jusque-là de dissimuler. Je n'ai jamais porté les Français dans mon cœur, crois-le comme parole d'Évangile, et, par Hercule ! il n'est pas un Italien qui aime plus les Barbares que le loup n'aime les agneaux. Cependant, moi qui ne suis pas seulement Italien, mais encore Génois, j'usais de leur amitié aussi longtemps que besoin était de leur ministère, car, après tout, on peut se servir du concours de Barbares. J'en ai beaucoup supporté alors, j'ai dissimulé beaucoup de choses, j'en ai feint beaucoup d'autres, bref

Italia submoverem.

PETRUS.

Cujus modi beluæ sunt isti quos vocas Barbaros?

JULIUS.

Homines sunt.

PETRUS.

Homines igitur, at non Christiani?

JULIUS.

Et Christiani, sed quid hoc ad rem pertinet?

PETRUS.

Ergo Christiani quidem, sed absque legibus, absque literis, agrestem degentes vitam?

JULIUS.

Imo rebus istis maxime florent illi; quin insuper, id quod illis imprimis invidemus, opibus.

PETRUS.

Quid igitur sibi vult Barbari cognomen? quid mussas?

j'ai tout fait et tout souffert. Mais quand l'affaire fut arrivée au point précis où je la voulais, il ne me restait qu'à agir vraiment en Jules, et à balayer de l'Italie toute cette vermine barbaresque.

PIERRE.

Quelle sorte de bêtes est-ce donc, ces gens que tu traites de Barbares?

JULES.

Ce sont des hommes.

PIERRE.

Des hommes, soit, mais non des Chrétiens?

JULES.

Si, des Chrétiens, mais qu'importe?

PIERRE.

Sans doute, des Chrétiens sans lois, illettrés et de mœurs grossières?

JULES.

Très-instruits au contraire, très-civilisés, très-riches, et c'est là surtout ce qui excite notre envie.

PIERRE.

Alors, que signifie ce surnom de Barbares? Que viens-tu me chanter?

GENIUS.

Dicam hujus vice. Itali cum sint ex omni barbarissimarum nationum colluvie conflati confusique, non aliter quam sentina quædam, tamen e Gentilium literis hanc imbiberunt insaniam, ut extra Italiam natos Barbaros appellent : quod quidem cognominis apud illos contumeliosius est, quam si parricidam dicas aut sacrilegum.

PETRUS.

Ita videtur. Atqui cum pro omnibus hominibus mortuus sit Christus, nec apud illum sit ullius personæ respectus, cumque te Christi Vicarium profitereris, cur non omnes eodem complectebaris animo, quos non deseruit ipse Christus?

JULIUS.

Equidem et Indos, et Afros, et Æthiopes, et Græcos complecti cupiam, si modo numerent et principem agnoscant veçtigalibus. Verum hos omnes recidimus digne, ut proxime Græcos, quod homines nimium tenaces parum agnoscerent Romani Pontificis majestatem.

PETRUS.

Ergo Romana sedes totius orbis veluti horreum est?

LE GÉNIE.

Je vais te le dire à sa place. Les Italiens qui, en fait, ne sont qu'un ramassis confus des nations les plus barbares, une vraie sentine, ont puisé dans les écrits des Gentils ce fol orgueil d'appeler Barbares tous ceux qui sont nés hors de l'Italie. Et ce surnom, dans leur pensée, est plus outrageant que celui de parricide ou de sacrilége.

PIERRE.

Voilà qui est clair. Cependant, si le Christ est mort pour tous les hommes, sans distinction, comment toi qui te disais le Vicaire du Christ, n'embrassais-tu pas dans un même amour tous ceux que le Christ a confondus dans le sien?

JULES.

Oh! je ne demande pas mieux que d'aimer les Indiens, les Éthiopiens, les Africains, les Grecs, pourvu qu'ils me rapportent et me reconnaissent pour leur prince en me payant tribut. Mais nous les avons tous repoussés, comme récemment les Grecs; ce sont gens trop ladres et reconnaissant trop peu la majesté du Pontife Romain.

PIERRE.

Le Siége Romain est donc le grenier du monde entier?

JULIUS.

Magnum vero id videtur, si omnium metamus carnalia, cum omnibus nostra spiritualia seminemus?

PETRUS.

Quæ narras spiritualia? nam adhuc quidem præter mundana audio nihil: fortasse doctrina sacra trahis ad Christum?

JULIUS.

Sunt qui concionentur si velint, nec eis prohibemus, modo ne quid dicant adversus majestatem nostram.

PETRUS.

Quid igitur?

JULIUS.

Quid igitur? Cur regibus datur quicquid exegerint, nisi quia his acceptum referunt quicquid possident, etiamsi nihil acceperunt? Ita quicquid est sacri unquam, nobis imputandum est, etiamsi totam stertamus vitam. Quanquam præter ista largissime donamus indulgentias exigua pecuniola, dispensationem in rebus gravissimis non maxima summa; passim omnibus obviis benedicimus idque gratis.

JULES.

Où est le mal de récolter partout les biens temporels, quand nous semons partout nos faveurs spirituelles?

PIERRE.

Que parles-tu de spirituel? Jusqu'à présent il ne s'est agi que du temporel. C'est sans doute par la doctrine sacrée que tu convertis au Christ?

JULES.

Prêche qui veut, nous n'empêchons personne, mais à la condition de ne rien dire contre notre majesté.

PIERRE.

Quoi donc?

JULES.

Quoi donc? si l'on donne aux rois tout ce qu'ils exigent, n'est-ce pas que l'on considère comme reçu d'eux tout ce qu'on possède, encore qu'on n'en ait rien reçu? Pareillement, tout ce qu'il y a de sainteté au monde doit nous être attribué, passerions-nous toute notre vie à dormir. Et cependant nous sommes très-larges à donner les indulgences, et pour pas cher, et les dispenses à bon marché dans les cas les plus

PETRUS.

Equidem nihil horum intelligo. Sed redi ad id quod institutum erat: quamobrem tua sanctissima majestas tantopere Barbaros horreat, ut cœlum terræ miscendum duxeris, quo illos ab Italia depelleres?

JULIUS.

Dicam; superstitiosum est cum omne Barbarorum genus, tum præcipue Gallorum: nam cum Hispanis non pessime nobis convenit, sive linguam spectes, sive mores; quanquam hos quoque submotos volebam, quo prorsus liceret more nostro agere.

PETRUS.

Colunt præter Christum et alios deos?

JULIUS.

Imo Christum ipsum nimis anxie colunt: antiquis quibusdam et jampridem obsoletis vocabulis mirum est quam adhuc homines stultissimi permoveantur.

PETRUS.

Forte magicis?

graves; tous ceux enfin que nous rencontrons reçoivent notre bénédiction, et ceci gratis.

PIERRE.

En vérité, je n'y comprends rien. Mais reviens au fait: pour quel motif ta très-sainte majesté a-t-elle les Barbares en si grande horreur, que tu eusses confondu ciel et terre pour les expulser d'Italie?

JULES.

Je vais te le dire: toute la gent Barbare est superstitieuse, les Français surtout; car les Espagnols m'allaient assez, soit pour la langue, soit pour les mœurs; toutefois, cela ne m'empêchait pas de vouloir aussi leur ruine, afin d'être plus libre d'agir à ma guise.

PIERRE.

Honorent-ils le Christ, ou bien d'autres dieux?

JULES.

Ils honorent le Christ, et même trop scrupuleusement. N'est-il pas surprenant que des hommes soient assez fous pour s'offusquer encore de mots surannés et vieux comme le temps?

PIERRE.

Des mots magiques, peut-être?

JULIUS

Nugaris, imo Simonia, blasphemia, Zodomia, veneficio, sortilegio.

PETRUS.

Bona verba!

JULIUS.

Itidem ut tu nunc abominaris, et isti.

PETRUS.

Omitto nomina, at res sunt apud vos, ut ne dicam apud ullos Christianos?

JULIUS.

Sane Barbari non ipsi vacant vitiis, sed cum diversis laborent, nostra execrantur, suis blandiuntur; nos contra nostris blandimur, illorum abominamur: nos abominandum probrum ducimus ac per fas nefasque fugiendum paupertatem; illi vix Christianum esse existimant opibus frui, vel sine fraude quæsitis; nos ebrietatem nec nominare audemus (quanquam hac quidem in parte non ita vehementer ab illis dissentiamus, si cætera conveniant), at Germani leve putant erratum et festivum magis quam sceleratum; usuram vehementer execrantur illi, at apud nos nullum hominum genus æque necessarium Ecclesiæ Christi; Vene-

JULES.

Tu plaisantes, des mots tels que Simonie, blasphème, Zodomie (1), empoisonnement, sorcellerie.

PIERRE.

Oui, voilà de jolis mots!

JULES.

Ainsi que toi, ils les abominent.

PIERRE.

Laissons là les mots, mais les choses, elles sont en faveur chez vous, il paraît, pour ne pas dire chez quelques Chrétiens?

JULES.

Certes, les Barbares ont aussi des vices, mais d'un genre différent : aussi exècrent-ils les nôtres en caressant les leurs. Par contre, nous caressons les nôtres en exécrant les leurs. Selon nous, un opprobre abominable, à fuir *per fas et nefas*, c'est la pauvreté : selon eux, c'est à peine s'il est digne d'un Chrétien de jouir des richesses même bien acquises. Nous n'osons pas même prononcer le mot d'ivrognerie (et pourtant, sur ce point, je ne serais pas trop en désaccord avec eux si nous nous entendions sur le reste) : les Allemands, au contraire, ne la considèrent que

(1) *Zodomia* pour *Sodomia* : ainsi porte la première

rem præposteram usque adeo spurcam ducunt illi, ut si quis vel nominet modo, et aerem et solem existiment pollui, nobis longe diversa sententia est. Item Simonia, jam olim a rerum natura sublatum vocabulum, velut umbram adhuc formidant illi, et antiquatas jam veterum leges mordicus tenent, nos alio spectamus. Atque hujusmodi permulta sunt alia, in quibus nobis non convenit cum Barbaris. Proinde cum jam simus tám dissimili vitæ instituto, procul arcendi sunt a nostris mysteriis, magis suspecturi si nesciant : nam si semel intellexerint arcana Curiæ nostræ, protinus evulgant, et nescio quo pacto ad vitia reprehendenda sunt oculatissimi, scribunt maledicentissimas ad suos literas; clamitant passim apud nos non esse sedem Christi, sed sentinam Satanæ; de me disputant, num sic assecutus Pontificium, sic vivens, pro Pontifice sim habendus, atque ita primum minuunt nostram apud ignotos sanctitatis opinionem, simul et autoritatem, qui ante de nobis nihil audierant, nisi quod Christi vicem gereremus, et proximam, atque adeo parem potes-

édition du *Julius*. Est-ce une faute d'impression, ou le pamphlétaire a-t-il voulu accentuer, en figurant la prononciation Italienne, la prédilection des Italiens pour leur péché mignon? Dans ce cas, le *Julius* ne pourrait être l'œuvre de Fausto Andrelini, Italien lui-même, auquel l'idée ne serait jamais venue de se moquer ainsi du parler de ses compatriotes.

comme un léger défaut, comme une bagatelle et non comme un crime. Ils détestent vigoureusement les usuriers : pour nous, il n'est pas d'espèce d'hommes plus nécessaire à l'Église du Christ. Ils traitent d'infâme la *Vénus postérieure*, au point que si le nom en était seulement prononcé, il leur semblerait que l'air et le soleil en seraient obscurcis : nous sommes loin de penser de même. La Simonie, un mot depuis longtemps déjà rayé de notre vocabulaire, ils en redoutent jusqu'à l'ombre, et ils tiennent *mordicus* aux lois abrogées des anciens. Nous, nous visons ailleurs. Et beaucoup de choses de ce genre, sur lesquelles nous ne nous entendons pas avec les Barbares. Étant donné des principes de morale si différents, il faut à tout prix éloigner ces gens-là de nos mystères, comme d'autant plus dangereux qu'ils en sont moins instruits. Car si une fois ils viennent à voir clair dans les arcanes de notre Curie, tout aussitôt ils les divulguent, et avec une clairvoyance dont le secret m'échappe à relever nos vices, ils répandent chez eux les écrits les plus injurieux. Ils vont criant partout que notre siége n'est pas le siége du Christ, mais la sentine de Satan. Ils discutent pour savoir si, vu la façon dont je me suis élevé au Pontificat, vu la vie que je mène, je dois être considéré comme un Pon-

tatem teneremus. Atqui his e rebus intolerabilis Ecclesiæ Christianæ jactura nascitur : dispensationes et pauciores et minoris vendimus; minor census redit ex episcopatibus, et sacerdotiis, et abbatiis; vulgus, si quid exigitur, malignius dat; breviter, undecunque paucior quæstus, et steriliores nundinæ. Postremo fulmina quoque nostra minus ac minus horrent : quod si semel eo processerit audacia, ut dicant sceleratum Pontificem nihil agere, ac fulmen minasque contempserint, nobis ad famem plane redierit res. Quod si procul abfuerint (ita ingenium est Barbarorum) impensius venerabuntur, nosque literis commode scriptis ex animi sententia rem geremus.

PETRUS.

Non optime vobiscum agitur, si hinc pendet autoritas Apostolica, ut vita ignoretur, nesciantur technæ. Nos nihil aliud optabamus, nisi ut universis esset cognitum quicquid vel in cubiculis ageremus, atque ita demum plurimi fiebamus, si vere innotuis-

tife. Et de cette manière ils amoindrissent d'abord notre réputation de sainteté et, en même temps notre autorité, auprès des ignorants, qui jusque-là ne savaient rien de moi, sinon que j'occupais la place du Christ et que mon pouvoir était presque égal, que dis-je, égal au sien. Ces accidents portent à l'Église Chrétienne un préjudice intolérable. Nous vendons beaucoup moins de dispenses, et moins cher; le rapport des évêchés, des sacerdoces et des abbayes diminue; le moindre impôt, le peuple le paie en rechignant; bref, tous nos revenus, tous nos bénéfices sont en baisse; jusqu'à nos foudres enfin qui effraient de moins en moins. S'ils poussaient une fois l'audace jusqu'à dire qu'un Pontife criminel est impuissant, et jusqu'à faire litière de notre foudre et de nos menaces, ils nous réduiraient à la famine. Tandis que tenus à distance (ainsi est fait le caractère des Barbares), ils nous respecteront davantage et à l'aide de brefs, d'encycliques habilement rédigés, nous conduirons nos affaires à notre guise.

PIERRE.

Votre autorité Apostolique n'est pas bien solide, si elle tient à ce que votre vie soit ignorée et vos actes tenus secrets. Nous autres, nous ne désirions qu'une chose : c'était que notre conduite fût connue de tous, que notre chambre à coucher même

vicissim nos « Sanctissimos Patres » *in suis literis vocant, et aliquoties ad oscula pedum se submittunt; et ubi non multum negotii vertitur, cedunt nonnunquam autoritati nostræ, quo sibi pietatis opinionem apud vulgus parent. Nos illis rosas mittimus consecratas, tiaras, gladios, et illorum dignitatem maximis bullis confirmamus; illi vicissim mittunt equos, milites, pecuniam, nonnunquam pueros, atque ita mutuum (quod aiunt) muli scabunt.*

PETRUS.

Si tales sunt, nondum intelligo, quo pacto potueris summos reges ad gravissima bella concitare, præsertim ruptis tot fœderibus.

JULIUS.

Atqui si nunc assequi possis ea quæ dicam, intelliges ingenium plus quam Apostolicum.

PETRUS.

Adnitar equidem quoad potero.

JULIUS.

Illud imprimis mihi studio fuit, omnium

Sa Majesté Catholique, celui-là *Sérénissime*, un autre *Illustrissime*, un autre *Auguste*, tous nos *Chers Fils*. En retour, dans leurs lettres, ils nous appellent *Très-Saints Pères* et ils s'abaissent parfois jusqu'à nous baiser les pieds. Du moment que cela ne les gêne pas trop, ils s'inclinent souvent devant notre autorité, se faisant ainsi dans le vulgaire une réputation de piété. Nous, nous leur envoyons des roses consacrées, des tiares, des glaives, et nous confirmons leur dignité par des bulles solennelles. Eux, de leur côté, nous envoient des chevaux, des soldats, de l'argent, et même des mignons. C'est ainsi qu'entre mulets, comme dit le proverbe, on se frotte l'un contre l'autre.

PIERRE.

Si c'est là vos princes, je ne comprends pas encore comment tu as pu rompre tant de traités, et exciter les plus grands rois aux guerres les plus graves.

JULES.

Si tu peux suivre ce que je vais te dire, tu comprendras qu'il m'a fallu pour cela un génie plus qu'Apostolique.

PIERRE.

Je ferai de mon mieux.

JULES.

J'étudiai d'abord les caractères, les mœurs,

gentium, præcipue principum ingenia, mores, affectus, opes et conatus pernoscere, cui cum quo conveniat, cui cum quo dissidium sit; deinde his omnibus ad nostram commoditatem uti. Principio Gallos facile concitavimus in Venetos, quod inter hos intercederet vetus atque antiqua simultas; deinde sciebamus eam gentem avidam imperii prorogandi, et Veneti illorum quoque nonnullas urbes occuparant : itaque meum negocium cum illorum negocio miscui. Tum Imperator, quanquam non admodum amicus Gallo, tamen quia non erat alia spes a Venetis recipiendi quæ tenebant (tenebant autem urbes aliquot egregias) pro tempore se huic bello adjunxit. Deinde cum non placeret Gallos supra modum crescere (res enim successerat felicius quam volebam), primum Hispaniarum regem in eos extimulavi, primum hominem fidei non adamantinæ, deinde cujus magnopere referebat utcunque premi Gallorum potentiam, cum ob alia multa, tum præcipue ne quando ditione Neapolitina excluderetur. Ad hæc Venetos, tametsi non probarem, ficte tamen in gratiam recepi, ut hos quoque recentis cladis dolore exacerbatos in Gallos immitterem. Rursum Imperatorem, quem paulo ante cum Gallis conjunxeram, ab illis detraxi; idque partim pecuniis, quæ apud hominem egentem semper valent plurimum, partim literis, et

les goûts, les ressources et les tendances de toutes les nations et surtout des princes, m'efforçant de distinguer les éléments de sympathie ou de discorde qui existaient entre eux, afin de les faire servir tous par la suite à nos intérêts. D'abord il me fut facile de soulever les Français contre les Vénitiens, car il existait entre eux une vieille inimitié. En outre, je savais les Français avides d'agrandir leur empire. Or, les Vénitiens s'étaient emparés de quelques-unes de leurs villes : c'est pourquoi j'ai fait cause commune avec eux. Alors l'Empereur, quoiqu'il ne fût pas grand ami de la France, mais n'ayant d'autre espoir de reprendre aux Vénitiens les villes importantes qu'ils occupaient, se joignit momentanément aux Français. Puis, voyant avec déplaisir ces derniers devenir trop puissants (car les affaires avaient mieux marché que je ne le voulais), j'excitai d'abord contre eux le roi des Espagnes, l'homme le moins scrupuleux en matière de bonne foi et auquel son intérêt commandait d'abaisser la puissance Française pour bien des motifs, dont le principal était de ne pas se voir dépouillé de sa prépondérance sur Naples. En outre, quoique je n'approuvasse pas les Vénitiens, je feignis cependant de les recevoir en grâce, afin de les pousser dans cette guerre, exaspérés qu'ils étaient par une récente défaite. Peu

nuntiis, renovato veteri in Gallos odio quo vir ille mirum quam semper flagravit, etiamsi deerat ulciscendi facultas. Jam Anglos sciebam genuino odio esse in Gallorum gentem, et his conjunctissimos Scotos; ad hæc intelligebam nationem præferocem et belli cupidam, idque potissimum prædandi spe, tum etiam superstitiosam aliquantulum, quod longissime absit a Roma; postremo id temporis nova libertate (quæ tandem illis morte regis omnium severissimi contigerat) insolentes ac pæne tumultuantes, ut facile jam possent ad quamvis insaniam extimulari; quodque maxime volebam, accessit ad opportunitatem rerum mearum rex admodum adolescens, vel puer potius, nuper regno potitus, ingenio acri vividoque ac vere juvenili, hoc est, inquieto et bellicoso, nec ætate tantum ambitiosus, sed et ad res non mediocres erectus, qui jam tum a primis annis huc spectasse dicebatur, ut Gallos adoriretur armis; super omnia affinis erat Hispano regi, quem jam ad arma traxeram. Hisce rebus omnibus usus sum ad Ecclesiæ commoditatem, ac sexcentis literis non absque ingenio scriptis tandem involvi Principes bello omnium gravissimo. Neque vero quenquam cæterorum intentatum reliqui, neque regem Hungarorum, neque Lusitaniæ, neque Burgundionum regibus parem ducem. Verum quia ad hos nihil harum rerum atti-

après, je détachai des Français l'Empereur dont je venais de faire leur allié : et cela en partie avec de l'argent (car l'argent prévaut toujours auprès d'un homme qui en a besoin), en partie à l'aide de lettres et d'ambassadeurs, ranimant la vieille haine qu'il avait toujours nourrie contre la France, quoique, jusqu'alors, il n'eût pas trouvé l'occasion de se venger. D'un autre côté, je connaissais la haine profonde des Anglais contre les Français et les Ecossais leurs alliés. Je savais de plus que c'était une nation pleine d'arrogance, avide de la guerre où la poussait surtout l'appât du pillage, et même quelque peu superstitieuse à cause de son grand éloignement de Rome. Enfin, à cette époque, usant insolemment d'une liberté que la mort récente du plus despote des Rois leur avait enfin octroyée; ils étaient remuants et disposés à se laisser entraîner à n'importe quelle folie; et, pour comble de bonheur, j'avais affaire à un roi dans la première jeunesse, presque un enfant, roi de fraîche date, d'une nature ardente, impétueuse et vraiment juvénile, c'est-à-dire turbulente et belliqueuse : non-seulement ambitieux comme on l'est à son âge, mais encore porté vers les grandes choses, et qui passait pour avoir nourri, dès ses premières années, l'idée d'une guerre contre la France. Ajoutez à cela qu'il était

nebat, perpellere non quivi, et sciebam his tumultuantibus neminem cæterorum quieturum. Hi igitur quum suo morem gererent animo, tamen honestissimum titulum acceperunt a nobis, ut quo majorem cladem inferrent populo Christiano, hoc religiosius viderentur Ecclesiam Dei protegere.

Atque uti magis admireris vel ingenium meum, vel felicitatem, belligerabatur id temporis Hispaniæ rex cum Turcis incredibili rerum successu, maximoque suo quæstu, et tamen illis omnibus omissis, in Gallum universas vires convertit. Ad hæc Imperator non fœderibus modo multis, verum etiam beneficiis immensis devinctus erat Gallis, vel hoc nomine, quod horum sumptu operaque suas in Italia civitates recepisset. Et huic erat quod ageret, nempe ut sua tueretur. Jam enim Patavium desciverat, et in Burgundia,

parent du Roi d'Espagne auquel j'avais déjà fait prendre les armes. Je fis servir toutes ces circonstances au profit de l'Église, et par des centaines de lettres ingénieusement écrites, je finis par englober les Princes dans la plus violente des guerres. Et il n'est pas un des autres souverains que je n'y aie poussé, le Roi de Hongrie, le Roi de Portugal, le Duc de Bourgogne, qui est l'égal d'un roi. Toutefois, comme ils n'y trouvaient pas d'intérêt direct, je ne pus les y déterminer, mais je savais que, tous les autres étant soulevés, aucun d'eux ne se tiendrait tranquille. Donc, tout en faisant leur volonté, ils accueillirent comme très-honnête le prétexte que je leur suggérai, que plus grande serait la défaite infligée par eux à un peuple Chrétien, plus dévoué semblerait leur zèle pour l'Église de Dieu.

Et qu'admires-tu le plus, de mon génie ou de mon étoile? A cette époque, le Roi d'Espagne guerroyait contre les Turcs avec un incroyable succès et les plus grands avantages; néanmoins, il abandonna tout pour tourner toutes ses forces contre les Français. En outre, l'Empereur qui était tenu vis-à-vis d'eux non-seulement par plusieurs traités, mais encore par la reconnaissance de nombreux services (car il leur devait, entre autres, d'être rentré, à leurs frais et par leur aide, en possession de ses villes d'Italie),

nempe ut Geldros hostes gravissimos (in quos belli suscipiendi fuerat autor) a nepote suo Burgundionum Principe depelleret. Et tamen effecit, ut suis omissis meum ageret negocium. Cum nulla gens sit, apud quam minus valeat Summi Pontificis autoritas, quam Anglorum (id quod protinus liquebit, si quis divi Thomae Cantuariensis Episcopi vitam ac veterum Regum constitutiones evolverit), ea tamen gens aliquid exactionum [illegible] passa est se propemodum [illegible]. Mirum autem, quomodo sacerdotes [illegible] consueverint quicquid [illegible] subtraxerint, adduxerint ut regi [illegible] numerarent, haud perpendentes [illegible] fenestram regibus in posterum [illegible]. Quanquam nec ipsi reges satis [illegible] quod exemplum induxerint [illegible] nempe, ut liceat [illegible] Romano Pontifici regno movere quem [illegible] Principem. Et Rex adolescens ma[illegible] motu rem aggressus est quam [illegible] aut quam iusseram, tametsi male[illegible] in hanc peccari partem. Jam vero longum fuerit explicare sigillatim, quibus artibus eos Principes ad tam periculosum bellum excitarim in Christianos, quos nullus unquam Pontifex vel in Turcas potuit exci[illegible].

avait assez à s'occuper de ses propres intérêts. Déjà, en effet, Padoue s'était révoltée, et en Bourgogne, il avait à débarrasser le Duc, son neveu, des gens de Gueldre, ennemis très-redoutables auxquels il l'avait poussé à faire la guerre. Malgré cela, je suis parvenu à lui faire abandonner ses propres affaires pour s'occuper des miennes. Il n'est certes pas de pays où l'autorité du Souverain Pontife soit moins respectée qu'en Angleterre (ceci est clair à qui parcourt la vie de Saint Thomas de Cantorbéry et les ordonnances des anciens Rois) : cependant cette nation, la plus rétive aux exactions, se laissa presque tondre. Chose surprenante, les prêtres aussi, accoutumés à nous soustraire tout ce qu'ils peuvent, je les ai amenés à payer tribut au Roi, ne mesurant pas quelle brèche ils ouvraient pour la suite aux entreprises royales. Au reste, les Rois eux-mêmes ne prenaient pas assez garde au précédent qu'ils créaient contre eux, dans le cas où plus tard un Prince venant à déplaire au Pontife Romain, celui-ci le pourrait détrôner à sa fantaisie. Et ce jeune Roi mena même la chose plus rondement que je ne voulais et que je ne lui avais recommandé : quoique, au fond, j'aimasse mieux le voir pécher dans ce sens. Mais il serait trop long de t'énumérer un à un tous les artifices, à l'aide desquels j'ai poussé ces Princes à faire à

PETRUS.

At fieri potest, ut bellorum incendium per te suscitatum, universum denique mundum corripiat.

JULIUS.

Corripiat sane, modo Romana Sedes dignitatem et possessiones tueatur suas. Tametsi conatus sum omnem belli molem ab Italis in Barbaros rejicere; dimicent illi quantum libet, nos spectabimus et fortassis illorum fruemur insania.

PETRUS.

Pertinet hoc ad Pastorem et Patrem Sanctissimum, et Christi Vicarium?

JULIUS.

Cur excitant schisma?

PETRUS.

Atqui peccata nonnunquam ferenda sunt, si plus malorum est a medela. Deinde si tu Concilium admisisses, non erat locus schismati.

JULIUS.

Bona verba. Ego sexcenta bella malim,

des Chrétiens une guerre si violente, que jamais Pontife n'en put soulever une pareille contre les Turcs.

PIERRE.

Mais il peut arriver que l'incendie allumé par tes guerres gagne le monde entier?

JULES.

Eh bien, qu'il le gagne, pourvu que le Siége Romain conserve sa dignité et ses possessions. Cependant j'ai fait en sorte que tout le poids de la guerre retombe non sur les Italiens, mais sur les Barbares : qu'ils guerroient autant qu'il leur plaît, nous resterons spectateurs et peut-être profiterons-nous de leur folie.

PIERRE.

Est-ce bien là le fait du Très-Saint Père et Pasteur, du Vicaire du Christ?

JULES.

Pourquoi soulèvent-ils un schisme?

PIERRE.

Ne doit-on pas supporter tous les péchés si le remède doit être pire que le mal? Au surplus, si tu avais laissé faire le Concile, le schisme n'aurait pas eu lieu.

JULES.

La bonne histoire! j'eusse mieux aimé des

quam Concilium; quid si me submovissent a Pontificio, veluti Simoniacum et negociatorem Pontificii, non Pontificem? Quid, si omnem vitam meam perdidicissent prodidissentque in vulgus?

PETRUS.

Etiamsi verus Pontifex esses, tamen satius erat honore cedere, quam tantis orbis Christiani malis tuam dignitatem tueri. Si modo dignitas est Episcopatus indigno commissus, ac ne commissus quidem, sed emptus et arreptus. Unde illud mihi obiter venit in mentem, te consilio quodam divino Gallis extitisse pestem, qui prius Ecclesiæ te pestem invexerint.

JULIUS.

Per triplicem coronam meam juro, perque meos clarissimos triumphos, si mihi bilem moveris, senties et tu vim Julii.

PETRUS.

O phreneticum! verum hactenus nihil audio, nisi ducem non Ecclesiasticum, sed mundanum, nec mundanum tantum, sed ethnicum, imo ethnicis sceleratiorem. Gloriaris te

centaines de guerres que ce Concile! ils m'eussent chassé du Pontificat comme étant un Simoniaque, un acheteur de Pontificat et non un Pontife. Et c'eût été bien pis s'ils avaient mis à nu mon existence tout entière et s'ils l'avaient démasquée publiquement.

PIERRE.

Lors même que tu aurais été un vrai Pontife, tu devais faire un sacrifice d'amour-propre, plutôt que de sauvegarder ta dignité au prix de tant de maux infligés à toute la Chrétienté : si toutefois c'est une dignité qu'un Pontificat confié à un être indigne, que dis-je confié, non, mais acheté et usurpé par lui. Aussi vois-je clairement que Dieu t'a suscité à dessein pour être le fléau des Français, qui t'avaient aidé auparavant à devenir le fléau de l'Église.

JULES.

Par ma triple couronne, par mes triomphes les plus fameux, je le jure, si tu me remues la bile, tu vas sentir, toi aussi, la force de Jules.

PIERRE.

Quel délire! ce n'est pas le langage d'un chef de l'Église que j'entends, mais celui d'un être mondain, non-seulement mondain mais païen, et plus scélérat que les païens.

plurimum potuisse ad discindenda fœdera, ad inflammanda bella, ad strages hominum excitandas. Ista Satanæ potestas est, non Pontificis. Qui Christi Vicarium se facit, eum oportet ad illius exemplar quam proxime accedere. Est in illo summa potestas, sed cum summa dignitate conjuncta; est summa sapientia, sed simplicissima. In te potestatis imaginem video, cum summa malicia, summaque stulticia copulatam. Quod si malorum princeps Diabolus, Vicarium sibi cupiat subrogare, quem potius asciscat, quam tui similem? Dic ubi virum Apostolicum egeris?

JULIUS.

Quid magis Apostolicum, quam augere Christi Ecclesiam?

PETRUS.

Atqui si Ecclesia est populus Christianus, Christi spiritu conglutinatus, subvertisse mihi videris Ecclesiam, qui orbem universum ad teterrima bella concitaris, quo tu impune malus et pestilens esses.

JULIUS.

Nos Ecclesiam vocamus sacras ædes, Sacerdotes, et præcipue Curiam Romanam, me

Ainsi tu te glorifies d'avoir pu violer une foule de traités, allumer des guerres, provoquer des carnages d'hommes? C'est là l'œuvre de Satan et non celle d'un Pontife. Celui qui se fait le Vicaire du Christ doit lui ressembler le plus possible. En lui réside la puissance souveraine, mais alliée à une souveraine dignité; en lui est la sagesse souveraine, mais alliée à la plus grande simplicité. En toi, je vois un semblant de puissance uni à la fourberie la plus grande et à la plus grande folie. Si le Diable, ce Prince des méchants, désirait s'adjoindre un vicaire, quel autre que toi ou ton semblable irait-il chercher? En quoi, dis-le-moi, t'es-tu conduit comme un homme Apostolique?

JULES.

Quoi de plus Apostolique que d'agrandir l'Église du Christ?

PIERRE.

Oui-da! si l'Église est l'ensemble des peuples Chrétiens, unis dans l'Esprit du Christ, tu me parais avoir plutôt bouleversé l'Église en soulevant dans le monde entier les guerres les plus odieuses, afin d'être impunément scélérat et pestilentiel.

JULES.

Nous autres, ce que nous appelons l'Église, ce sont les édifices sacrés, les Prêtres, et

in primis, qui caput sum Ecclesiæ.

PETRUS.

At Christus nos ministros fecit, se caput, nisi nunc secundum caput accreverit. Sed quibus tandem aucta est Ecclesia?

JULIUS.

Nunc ad rem accedis, itaque dicam. Illa olim famelica et pauper Ecclesia, nunc adeo floret ornamentis omnibus.

PETRUS.

Quibus? Ardore fidei?

JULIUS.

Rursum nugaris.

PETRUS.

Sacra doctrina?

JULIUS.

Obtundis.

PETRUS.

Contemptu mundi?

JULIUS.

Sine me dicere, veris inquam ornamentis,

principalement la Curie Romaine, moi pardessus tout, qui suis la tête de l'Église.

PIERRE.

Mais le Christ nous a fait ses ministres, il est la tête, à moins qu'il ne lui en ait poussé une seconde. Mais enfin, comment l'Église a-t-elle été agrandie?

JULES.

Tu viens au fait, aussi vais-je te le dire. Jadis, cette Église était pauvre et famélique: aujourd'hui elle resplendit sous des ornements de toute sorte.

PIERRE.

Lesquels? L'ardeur de la foi?

JULES.

Encore tes balivernes!

PIERRE.

La doctrine sacrée?

JULES.

Tu m'assommes.

PIERRE.

Le mépris du monde?

JULES.

Laisse-moi dire : je veux parler de ses

nam istæc verba sunt.

PETRUS.

Quibus igitur?

JULIUS.

Palatiis regalibus, equis et mulis pulcherrimis, famulitio frequentissimo, copiis instructissimis, satellitiis exquisitis.

GENIUS.

Scortis formosissimis, lenonibus obsequentissimis.

JULIUS.

Auro, purpura, vectigalibus, ut nullus Regum non humilis ac pauper videatur, si cum Romani Pontificis opibus, strepituque conferatur; nemo tam ambitiosus, quin se victum agnoscat, nemo tam lautus, quin suam condemnet frugalitatem, nemo tam nummatus nec fœnerator, quin nostris invideat opibus. Hæc inquam ornamenta et tutatus sum et auxi.

PETRUS.

Sed dicito mihi, quis omnium primus istis ornamentis et inquinavit et oneravit Ecclesiam, quam Christus purissimam pariter et

vrais ornements, car ceux-là ne sont que des mots.

PIERRE.

Lesquels donc?

JULES.

Des palais royaux, des chevaux et des mules magnifiques, un domestique nombreux, des troupes aguerries, des satellites choisis.

LE GÉNIE.

Les plus belles catins, les entremetteurs les plus complaisants.

JULES.

De l'or, de la pourpre, des revenus, tels qu'il n'y a point de monarque qui ne se trouve chétif et pauvre s'il se mesure en richesse et en splendeur avec le Pontife Romain; personne, si ambitieux qu'il soit, qui ne s'avoue surpassé; personne, quelle que soit sa magnificence, qui n'ait honte de sa mesquinerie; pas un si riche capitaliste ou banquier qui n'envie nos richesses. Voilà les ornements que je prétends avoir conservés et agrandis.

PIERRE.

Mais, dis-moi un peu, quel est le premier de tous qui a sali et chargé l'Église de ces ornements? Le Christ n'a-t-il pas voulu

expeditissimam esse voluit?

JULIUS.

Quid istud ad rem attinet? Certe quod est caput, tenemus, possidemus, fruimur, quanquam aiunt Constantinum quendam universam imperii sui majestatem in Sylvestrum Romanum Pontificem transfudisse, phaleras, equos, currus, galeam, balteum, paludamentum, satellitium, enses, coronas aureas, et auri quidem purissimi, exercitus, machinas bellicas, urbes, regna.

PETRUS.

Et extant istius munificentiæ certa monumenta?

JULIUS.

Nulla, præter paleam unam Decretis admixtam.

PETRUS.

Fabula fortassis est.

JULIUS.

Id vel ex meipso conjicio. Quis enim sanus, tam magnificum imperium cederet vel patri? Sed tamen valde libet credere, et curiosis hæc refellere conantibus silentium

qu'elle demeurât aussi pure que sans apparat ?

JULES.

Qu'est-ce que cela fait à l'affaire ? Le point capital, c'est que nous tenons, que nous possédons, que nous jouissons. Toutefois, on parle d'un certain Constantin qui a, dit-on, transmis toute la pompe de son empire au Pontife Romain Sylvestre : les colliers, les chevaux, les chars, le casque, le ceinturon, le manteau des généraux, les escortes de satellites, les épées, les couronnes d'or, de l'or le plus pur s'il te plaît, les armées, les machines de guerre, les villes, les royaumes.

PIERRE.

Et de cette donation, il existe des documents certains ?

JULES.

Rien du tout, si ce n'est un fétu de paille mêlé aux Décrets.

PIERRE.

C'est une fable peut-être ?

JULES.

J'en ai bien quelque idée. Qui donc, sain d'esprit, céderait, même à son père, un si magnifique empire ? Cependant nous nous plaisons fort à y croire, et aux curieux qui

magnum minis indicimus.

PETRUS.

Atqui nihil adhuc audio, nisi mundum.

JULIUS.

Tu fortasse veterem illam Ecclesiam adhuc somnias, in qua tu cum famelicis aliquot Episcopis frigidum sane Pontificem agebas, paupertati, sudori, periculis, ac mille obnoxius incommodis. Jam ætas in melius commutavit omnia : alia longe res nunc est Romanus Pontifex, tu nomine tituloque dumtaxat eras Pontifex. Quid nunc si videres tot sacras ædes regiis extructas opibus, tot ubique sacerdotum millia, plerosque censu amplissimo, tot episcopos armis et opibus summis pares regibus, tot splendidissima sacerdotum palatia? præcipue vero si Romæ nunc videas tot purpuratos Cardinales, legionibus famulorum stipatos, tot equos plus quam regios, tot mulos bysso, auro, gemmis ornatos, aliquot soleis etiam aureis et argenteis calceatos? Jam si Summum Pontificem conspiceres, sublimem in aurea sella militum humeris vehi, ad manum motam passim omnes adorantes? Si crepitum audires bombardarum, si clangorem tubarum, si bombos classico-

cherchent à le nier, nous imposons par des menaces un silence absolu.

PIERRE.

Mais jusqu'à présent, tu ne me parles encore que de choses mondaines.

JULES.

Peut-être rêves-tu cette ancienne Église au sein de laquelle, en compagnie de quelques Évêques faméliques, tu faisais une triste figure de Pontife, exposé à la pauvreté, à la sueur, aux périls et à mille incommodités. Tout s'est bien amélioré avec le temps, et tout autre est maintenant le Pontife Romain : car toi, tu n'étais Pontife que par le titre et par le nom. Si tu voyais aujourd'hui tant d'édifices sacrés, construits avec des magnificences royales, de tous côtés des prêtres par milliers, la plupart prodigieusement riches, tous ces évêques qui par la fortune et les armes marchent de pair avec les rois, la splendeur infinie de tant de palais sacerdotaux; si surtout tu voyais maintenant à Rome tant de Cardinaux couverts de pourpre, suivis par des légions de serviteurs, tant de chevaux mieux harnachés que des chevaux de rois, toutes ces mules couvertes de lin, d'or, de pierreries, quelques-unes même ferrées d'or et d'argent; et le Souverain Pontife, si tu le contem-

rum, si fulmina machinarum videres, si populi applausus, si acclamationes, si omnia tædis collucentia, si summos etiam principes ad beatorum oscula pedum vix admitti? Si spectasses Romanum illum sacerdotem, pede coronam auream imponentem Imperatori, qui rex est regum omnium (si quid modo valent jura scripta), quanquam nihil obtinet, nisi magni nominis umbram? Hæc inquam si vidisses, audissesque, quid tandem diceres?

PETRUS.

Tyrannum plus quam mundanum videre me, Christi hostem, Ecclesiæ pestem.

JULIUS.

Secus loquereris, si vel unum meorum triumphorum spectasses, vel eum quo Bononiam sum invectus, vel quem egi Romæ subactis Venetis, vel quo Bononia fugiens Romam sum revectus, vel quem hic egi postremum, Gallis præter omnem spem fusis apud Ravennam. Si mannos, si caballos,

plais, élevé sur un siége d'or que des soldats portent sur leurs épaules, et toute la foule se prosternant à un geste de sa main ; si tu entendais la crépitation des bombardes, le son des trompettes, le bruit des clairons, les détonations foudroyantes des machines de guerre, les applaudissements et les acclamations du peuple ; si tu voyais de tous côtés les lueurs des torches, et les plus grands princes eux-mêmes admis à peine à baiser ses bienheureux pieds ; si tu avais contemplé ce prêtre Romain enfonçant du pied la couronne d'or sur la tête de l'Empereur, qui est le roi des rois (si l'on en croit ce qui est écrit), mais qui n'a rien que l'ombre d'un grand nom : que dirais-tu, dis-moi, si tu avais vu et entendu tout cela ?

PIERRE.

Je dirais que j'ai vu un tyran archimondain, un ennemi du Christ, la peste de l'Église.

JULES.

Tu parlerais autrement si tu avais contemplé un seul de mes triomphes, soit celui de mon entrée à Bologne, soit celui que j'ai obtenu à Rome après la soumission de Venise, ou encore celui qui a suivi ma fuite de Bologne et ma rentrée à Rome, ou le dernier de tous, quand les Français, contre

si militum armatorum aciem, si ducum ornamenta, si delectorum spectacula puerorum, si faces undique lucentes, si ferculorum apparatum, si pompam Episcoporum, si Cardinalium fastum, si trophæa, si manubias, si in cœlum reboantes plebis ac militum acclamationes, si plausu perstrepentia omnia, si lituorum cantum, tubarum tonitrua, bombardarum fulmina, si sparsos in populum nummos, si me veluti numen quoddam sublimem ferri spectasses, totius pompæ caput et autorem : tum Scipiones, Æmilios, Augustos, sordidos ac frugales dixisses præ me.

PETRUS.

Ohe, satis triumphorum, gloriosissime miles, imo illos, licet ethnicos, odio tui complector, qui cæsis tua causa tot Christianorum millibus triumphos agebas, sanctissimus in Christo pater, tot legionibus interitus autor extitisti, qui ne unam animulam neque verbo, neque vita Christo lucrifeceris. O paterna viscera, o dignum Christi Vicarium, qui semetipsum impendit ut omnes servaret! Tu ut unum pestilens defenderes caput, totius orbis exitium accersisti.

tout espoir, furent défaits à Ravenne. Si tu avais vu les bidets, les chevaux, les soldats en armes et rangés en bataille, les ornements des chefs, les processions d'enfants choisis, les torches illuminant de tous côtés, les objets sacrés portés en grand appareil, la pompe des Évêques, le faste des Cardinaux, les trophées, les dépouilles gagnées sur l'ennemi, les clameurs du peuple et des soldats roulant jusqu'au ciel, les applaudissements à tout faire trembler, le bruit des clairons, les éclats des trompettes, les éclairs des bombardes, l'argent jeté au peuple; si tu m'avais vu porté sublime comme une divinité, moi la tête et l'auteur de toute cette pompe : alors tu eusses déclaré les Scipion, les Émile, les Auguste sordides et mesquins à côté de moi.

PIERRE.

Holà! assez de triomphes, ô le plus glorieux des guerriers! Ce sont pratiques païennes et tu me les fais haïr, toi qui triomphais après avoir fait tuer pour ta cause des milliers de soldats, toi le très-saint Père en Jésus-Christ, toi l'auteur de l'anéantissement de tant de légions, toi qui n'as pas gagné la plus petite âme au Christ ni par tes paroles, ni par ta vie. O les entrailles de père, ô le digne Vicaire du Christ qui s'est laissé crucifier pour le salut de tous! tandis que

JULIUS.

Ista loqueris, quod invideris gloriæ nostræ, dum perspicis quam humilis fuerit tuus Episcopatus cum nostro collatus.

PETRUS.

Audes, impudens, tuam gloriam cum mea conferre? tametsi mea gloria Christi gloria est, non mea. Primum omnium, si mihi das Christum optimum esse, verumque principem Ecclesiæ, ipse mihi claves regni tradidit, ipse pascendas oves commisit, ipse meam fidem suo præconio approbavit. Te pecunia, te studia mortalium, te fraudes fecere Pontificem, si modo Pontifex is appellandus est. Ego tot animarum millia Christi lucrifeci, tu tot in exitium traxisti. Ego Romam antea Gentilem primus Christum docui, tu Christianæ jam Gentilitatis extitisti magister. Ego vel umbra corporis sanabam ægrotos, liberabam a Dæmonio vexatos, ad vitam revocabam defunctos, et quacunque incederem, beneficiis implebam omnia. Quid simile tui habuere triumphi? Poteram verbo quem voluissem tradere Satanæ, et quantum potuerim, experta est Saphira cum suo marito : tamen quicquid habebam potestatis, in

toi, pour défendre ta tête pestilentielle, ta seule tête, tu as consommé la ruine de l'univers.

JULES.

Tu dis cela parce que tu es envieux de notre gloire, et que tu vois combien ton Épiscopat fut humble à côté du nôtre.

PIERRE.

Impudent! Tu oses comparer ta gloire à la mienne! Mais ma gloire, c'est la gloire du Christ et non la mienne. Premièrement, tu m'accorderas que le Christ est le vrai Prince de l'Église, qu'il m'a donné lui-même les clefs de son royaume, que lui-même il m'a institué le Pasteur de ses brebis, que lui-même a approuvé ma foi et l'a confirmée : tandis que toi c'est l'argent, ce sont les intrigues humaines qui t'ont fait Pontife, si toutefois on peut t'appeler Pontife. J'ai gagné des milliers d'âmes au Christ : c'est par milliers que tu en as traîné à leur perte. Avant moi, Rome était païenne, c'est moi le premier qui lui ai enseigné le Christ : toi, tu as été un maître païen parmi les Chrétiens. L'ombre seule de mon corps guérissait les malades, je délivrais du démon ceux qui en étaient possédés, je rappelais les morts à la vie et je semais des bienfaits sur tout mon passage. Qu'ont eu de commun

utilitatem omnium consumpsi. Tu omnibus inutilis, si quid poteras (imo quid non poteras?), ad publicam orbis perniciem vertisti.

JULIUS.

Demiror, cur in catalogo gloriarum tuarum non hæc etiam addas, pauperiem, vigilias, sudores, tribunalia, carceres, vincula, probra, plagas, cruces denique.

PETRUS.

Recte admones : nam istis de rebus justius gloriabor, quam de miraculis. Horum nomine Christus nos jussit gaudere et exultare, horum nomine nos beatos vocavit. Ita Paulus, collega quondam meus, cum sua jactat facinora, non commemorat urbes armis expugnatas, non legiones ferro cæsas, non orbis principes ad bella concitatos, non fastus tyrannicos, sed naufragia, vincula, flagra, pericula, insidias : hic est triumphus vere Apostolicus, hæc est gloria Christiani ducis. Jactat ille quos genuerit Christo, quos ab impietate retraxerit, non quot du-

avec cela tes triomphes ? D'un mot, je pouvais livrer à Satan qui j'eusse voulu : Saphire et son mari en ont eu la preuve ; cependant, je n'ai jamais fait servir ce que j'avais de puissance qu'à l'utilité de tous. Toi, inutile à tous, si tu as eu quelque puissance (que dis-je, n'était-elle pas sans bornes ?), tu l'as tournée à la calamité publique de l'Univers.

JULES.

Je m'étonne qu'au catalogue de tes gloires tu n'ajoutes pas la pauvreté, les veilles, les sueurs, les poursuites devant les tribunaux, la prison, les chaînes, les opprobres, les coups et enfin la croix.

PIERRE.

Ton observation est juste, car je me glorifie plus de ces choses que des miracles. Le Christ nous a ordonné de nous en réjouir, d'en exulter, et c'est à cause d'elles qu'il nous a appelés bienheureux. Ainsi Paul, qui fut un de mes collègues, lorsqu'il raconte ses bonnes actions, ne mentionne ni des villes prises d'assaut par les armes, ni des légions massacrées par le fer, ni des princes de la terre excités à la guerre, ni un faste tyrannique, mais des naufrages, des chaînes, des étrivières, des périls, des embûches ; voilà le vrai triomphe d'un Apôtre, voilà

catorum millia congesserit. De
cum Christo perpetuum jam agen
phum laudibus prosequuntur et
nemo non execrabitur, nisi vel tu
vel adulator.

JULIUS.

Rem inauditam audio.

PETRUS.

Credo, nam qui tibi fuisset otium Evang
licas evolvere literas, Pauli, measque Ep
stolas lectitare, tot legationibus, tot fœderi
bus, tot rationibus, tot exercitibus, tot trium-
phis occupato? At cæteræ quidem artes
omnes animum desiderant sordidis vacuum
curis: Christi vero disciplina, pectus requi-
rit ab omni contagio terrenæ sollicitudinis
purgatissimum. Nec enim tantus Magister
e cœlo descendit in terras, ut facilem ali-
quam, aut vulgarem Philosophiam traderet
mortalibus. Non otiosa neque secura profes-
sio est, esse Christianum; voluptates omnes
ceu venenum aspernari, divitias perinde ut
lutum calcare, vitam pro nihilo ducere
hæc est Christiani hominis professio. Hæc
quoniam intoleranda videntur his qui Christi

la vraie gloire d'un Prince Chrétien. Il se vante des prosélytes qu'il a faits au Christ, de ceux qu'il a arrachés à l'impiété, et non pas des milliers de ducats qu'il a entassés. Chacun enfin, les méchants eux-mêmes, chante nos louanges, comme étant déjà dans un triomphe perpétuel en compagnie du Christ : toi, tout le monde t'exécrera, excepté tes pareils ou tes flatteurs.

JULES.

Ce que j'entends est inouï.

PIERRE.

Je le crois bien : où aurais-tu trouvé le loisir de méditer les Évangiles, de lire les Épîtres de Paul et les miennes, occupé que tu étais par tant d'ambassades, tant de traités, tant de raisons d'État, tant d'armées et tant de triomphes ? Certainement, tous les autres arts réclament un esprit dégagé des vils soucis ; mais la discipline du Christ exige un cœur absolument purifié de la contagion de toutes les sollicitudes terrestres. En effet, un si grand Maître n'est pas descendu du ciel sur la terre pour transmettre aux mortels une philosophie facile ou vulgaire. La profession de Chrétien n'est faite ni d'oisiveté ni de sécurité : elle commande de fuir toutes les voluptés comme le poison, de fouler aux pieds les richesses

spiritu non aguntur, ad inania quædam vocabula, merasque ceremonias deflectunt, et fictitio capiti Christi fictitium addunt corpus.

JULIUS.

Quid tandem boni mihi reliquum facis, si me nummis exuis, si regno spolias, si nudas fœnore, si voluptatibus abdicas, si vita denique privas?

PETRUS.

Quin tu igitur ipsum Christum infelicem pronuncias, qui cum esset omnium summus, ludibrium factus est omnium; in paupertate, sudoribus, jejuniis, siti, fame vitam omnem peregit; denique morte omnium probrosissima defunctus est?

JULIUS.

Inveniet fortasse qui laudet, qui imitetur neminem, his sane temporibus.

PETRUS.

Atqui hoc ipsum denique laudare, est imitari. Quanquam Christus non orbat suos

comme de la boue, de ne faire aucun cas de la vie. Voilà le devoir du Chrétien. Et, comme il paraît intolérable à ceux que l'esprit du Christ ne dirige pas, ils se laissent aller à de vains mots, à des cérémonies frivoles : à la tête factice du Christ, ils ajoutent un corps factice.

JULES.

Mais enfin, que me laisses-tu de bon ? Mes richesses, tu me les retires ; mon royaume, tu m'en dépouilles ; mes revenus, tu me les enlèves ; la paillardise, il faut y renoncer ; jusqu'à la vie dont il faut faire fi !

PIERRE.

Que ne déclares-tu malheureux le Christ lui-même, lui qui, étant au-dessus de tous, est devenu le jouet de tous, lui qui passa toute sa vie dans la pauvreté, les sueurs, les jeûnes, la soif, la faim, et mourut de la plus ignominieuse des morts ?

JULES.

Il trouvera peut-être quelqu'un pour le louer, mais personne pour l'imiter, du moins à notre époque.

PIERRE.

Et cependant, c'est tout un de le louer ou de l'imiter. Le Christ ne prive pas les siens

bonis, sed pro falsis bonis, veris et æternis locupletat, at non locupletat nisi prius omnibus hujus mundi bonis abdicatos ac repurgatos. Ut ipse totus erat cœlestis, ita corpus suum, hoc est Ecclesiam sui simillimam esse voluit, id est, a mundi contagiis alienissimam. Alioqui quomodo posset esse idem cum illo qui sedet in cœlis, si terrenis adhuc fæcibus immergatur? Verum ubi fuerit excussum ab omnibus hujusmodi commodis, atque etiam, quod amplius est, affectibus, tum denique Christus suas explicat opes, pro relictis mellitis (imo multa aloe tinctis) voluptatibus, cœlestium gaudiorum gustum impertit, pro relictis opibus longe præstantiores.

JULIUS.

Quas obsecro?

PETRUS.

Ni tu vulgares opes putas, prophetiæ donum, donum scientiæ, donum miraculorum, nisi vilem putas Christum ipsum, quem quisquis habet, in ipso possidet omnia. Postremo nisi nos hic pauperem agere vitam putas. Ita quo quisque in mundo est

de biens : au lieu de faux biens, il les enrichit des biens véritables et éternels. Seulement il ne les en enrichit que quand ils ont fait préalablement le sacrifice et l'abnégation de tous les biens de ce monde. De même que toute sa personne était céleste, de même il a voulu que son corps, c'est-à-dire l'Église, lui fût tout à fait semblable, c'est-à-dire étrangère aux contagions du monde. Comment, en vérité, ce corps peut-il ressembler à Celui qui est assis dans les cieux, s'il est encore souillé du limon terrestre ? Mais aussitôt qu'il s'est dépouillé de tous les intérêts et, qui plus est, de tous les sentiments mondains, alors enfin le Christ lui prodigue ses richesses en échange des douceurs et des voluptés épicées auxquelles il a renoncé, et lui fait goûter les joies célestes bien préférables aux richesses qu'il a abandonnées.

JULES.

Et ces joies, quelles sont-elles ?

PIERRE.

Penses-tu que ce soient richesses vulgaires, que le don de prophétie, le don de la science, le don des miracles, et crois-tu le Christ si pauvre ? Qui le possède possède tout en lui. Enfin, penses-tu que nous menions ici une vie misérable ? Plus on est

afflictior, hoc uberius delitiatur in Christo. Quo in mundo pauperior, hoc in Christo locupletior. Quo in mundo dejectior, hoc in illo sublimior et honoratior. Quo minus vivit in mundo, hoc magis vivit in Christo. Verum cum totum corpus suum purissimum esse voluit, tum præcipue ministros, hoc est, Episcopos : et inter hos quo quisque major est, hoc debet Christo similior, et ab omnibus mundi commodis expeditior et exoneratior esse. Nunc contra video, eum qui Christo proximus, atque adeo par haberi vult, omnium maxime rebus sordidissimis immersum, pecuniis, ditionibus, copiis, bellis, fœderibus, ut ne quid interim de vitiis dicam. Et postea cum sis alienissimus a Christo, Christi tamen titulo ad tuam abuteris superbiam, et illius prætextu, qui regnum mundi dispexit, mundanum tyrannum agis, et verus Christi hostis, exigis honorem Christo debitum. Benedicis aliis, ipse maledictus. Aperis aliis cœlum, unde ipse procul exclusus es. Consecras execratus; excommunicas, cui nihil est cum sanctis commune. Quid enim inter te et Turcarum ducem, nisi quod tu Christi vocabulum prætexis? Certe mens eadem, consimiles vitæ sordes. Tu major orbis pestis.

affligé dans le monde, plus abondantes sont les délices dans le Christ ; plus on est pauvre dans le monde, plus on est riche dans le Christ ; plus on est abaissé dans le monde, plus on est élevé et honoré en lui ; moins on vit dans le monde, plus on vit dans le Christ : mais en voulant que tout son corps fût d'une pureté irréprochable il a entendu particulièrement ses ministres, c'est-à-dire les Évêques. Et parmi ceux-ci, quiconque est plus élevé, doit être plus semblable au Christ, plus détaché et plus débarrassé de tous les intérêts du monde. C'est le contraire que je vois à présent : je vois le plus rapproché du Christ, celui qui veut passer pour son égal, vautré dans les choses les plus sordides, les richesses, la puissance, les troupes, les guerres, les traités, sans parler des vices. Et ensuite, bien que tu sois si différent du Christ, cependant tu abuses du nom du Christ pour en couvrir ta superbe, et, sous le nom de Celui qui a méprisé le royaume du monde, tu te conduis comme un tyran mondain. Véritable ennemi du Christ, tu exiges qu'on te rende les honneurs dus au Christ : maudit, tu bénis les autres ; tu ouvres aux autres le ciel dont tu es exclu toi-même ; tu consacres et tu es damné ; tu excommunies et tu n'as rien de commun avec les saints : car en quoi, si ce n'est que tu te caches sous le

JULIUS.

At ego cupiebam Ecclesiam omnibus bonis exornatam. Sed Aristotelem aiunt tres bonorum ordines constituere, quorum quædam sunt fortunæ, quædam corporis, quædam animi. Itaque nolebam bonorum ordinem invertere. A fortunæ bonis cœpi, fortasse paulatim ad animi bona venturus nisi præmatura mors terris me eripuisset.

PETRUS.

Præmatura sane, nempe septuagenarium, quanquam quid opus erat aquam igni miscere?

JULIUS.

Atqui si desunt ista commoda, vulgus nos non pili faciet. Quin nunc quoque metuunt et oderunt. Atque ita tota Respublica Christiana collaberetur, ni contra vim inimicorum sese tueri queat.

PETRUS.

Imo si Christianorum vulgus conspiceret

nom du Christ, diffères-tu du sultan des Turcs? Vous avez, certes, même âme et même vie souillée : tu es la plus grande peste de l'univers.

JULES.

Mais je voulais parer l'Église de tous les biens. Aristote, dit-on, classe les biens en trois ordres : ceux de la fortune, ceux du corps et ceux de l'âme. Or, je ne voulais pas en intervertir l'ordre. Ayant commencé par les biens de la fortune, je serais peut-être arrivé peu à peu aux biens de l'âme, si je n'avais été arraché à la terre par une mort prématurée.

PIERRE.

Oh! oh! prématurée? soixante-dix ans! mais quel besoin avais-tu de mêler l'eau et le feu?

JULES.

Si tous ces avantages nous manquent, le vulgaire ne fera pas plus cas de nous que d'un cheveu, tandis que maintenant, s'il nous hait, il nous craint. Et toute la République Chrétienne s'écroulerait, si l'on ne pouvait se mettre en garde contre la violence de ses ennemis.

PIERRE.

Au contraire, si le vulgaire des Chrétiens

in te veras Christi dotes, nempe vitæ san ctimoniam, sacram doctrinam, charitatem flagrantem, prophetiam, virtutes, hoc i magis suspiceret, quo a mundi commod intelligeret mundiorem. Et Christiana Res publica latius floreret, si puritate vitæ, contemptu voluptatum, divitiarum, imperi mortis, Gentilibus esset admiranda. Nun non solum contracta est in angustum, verum etiam si diligentius excutias, plerosque nc mine dumtaxat invenies Christianos. Quæs te, non reputabas tecum, cum esses summu Ecclesiæ pastor, quibus modis nata ess Ecclesia, quibus aucta, quibus constabilita Num bellis, num opibus, num equis? Im patientia, sanguine martyrum et nostri carceribus, flagris. Tu Ecclesiam dicis au ctam, cum humana ditione onerati sunt illiu ministri. Ornatam vocas, cum mundi mune ribus ac delitiis inquinatur. Defensam ap pellas, cum pro sacerdotum peculio mundu universus bellis perniciosissimis conflictatur Florentem dicis, cum mundi voluptatibu ebria est. Tranquillam, cum nemine recla mante, divitiis, imo vitiis fruitur. Atque hi bracteatis titulis Principibus imposuisti, qu te præceptore docti, magna sua latrocinia a furiosos conflictus, « Christi defensionem vocant.

voyait en toi les vraies qualités du Christ : à savoir une vie de mœurs pures, la doctrine sacrée, une charité ardente, le don de prophétie, les vertus, il t'admirerait d'autant plus qu'il te saurait plus étranger aux plaisirs mondains. Et la République Chrétienne serait plus florissante si par la pureté de ta vie, par le mépris des plaisirs, des richesses, du pouvoir et de la mort, tu la rendais admirable aux yeux des Gentils. Maintenant non-seulement elle est réduite à peu, mais encore si tu veux mieux voir les choses, tu trouveras que la plupart des Chrétiens n'en ont que le nom. Voyons, quand tu étais le Souverain Pasteur de l'Église, tu ne te remémorais donc pas par la pensée comment l'Église était née, comment elle s'était agrandie, comment elle s'était affermie ? Est-ce donc par des guerres, par des richesses, par des chevaux ? Non, mais par la patience, par le sang des martyrs et le nôtre, par les emprisonnements et les tortures. Tu prétends avoir agrandi l'Église parce que ses ministres sont comblés de l'humaine puissance ; tu la dis embellie, parce qu'elle est corrompue par les dignités et les délices mondaines ; tu la déclares défendue, parce que des guerres épouvantables ont été allumées dans le monde entier pour le bien des prêtres ; tu la dis florissante, parce qu'elle est ivre de volupté ; tranquille,

JULIUS.

Atqui ista nunquam ante hac audivi.

PETRUS.

Quid igitur docebant te concionatores?

JULIUS.

Ab illis quidem nihil nisi meras laudes audiebam, phaleratis verbis mea præconia detonabant, me Jovem fulmine concutientem omnia, me verum quoddam numen esse prædicabant, publicam orbis salutem, aliaque id genus permulta.

PETRUS.

Nec mirum sane nullum extitisse qui te condiret, cum tu sal esses insulsus et fatuus. Nam id proprium Apostolici viri munus, alios docere Christum, idque purissime.

JULIUS.

Non aperis igitur?

parce que, tout le monde la laissant faire, elle jouit de ses richesses et, qui pis est, de ses vices. Et par des couleurs, tu en as imposé aux princes qui, suivant tes leçons, appellent « défense du Christ » leurs vastes brigandages et leurs conflits furieux.

JULES.

Jamais, jusqu'ici, je n'ai rien entendu de pareil.

PIERRE.

Et que t'enseignaient donc tous tes beaux phraseurs ?

JULES.

De leur part, je n'entendais que des louanges sans réserve : ils faisaient mon éloge en style recherché, ils me proclamaient Jupiter tonnant, une véritable divinité, le salut public de l'Univers, que sais-je ?

PIERRE.

Je ne suis pas surpris, en vérité, que personne n'ait rien pu faire de toi, puisque tu n'étais qu'un sel insipide et sans goût. Car le propre d'un homme Apostolique est d'enseigner le Christ aux autres et dans toute sa pureté.

JULES.

Donc, tu ne m'ouvres pas ?

PETRUS.

Cuivis potius quam tali pesti. Nam tibi quidem omnes excommunicati sumus. Sed vis consilium non malum? habes manum hominum strenuorum, habes pecuniam immensam, es ipse bonus ædificator, extrue tibi novam aliquam Paradisum, sed probe munitam, ne possit a cacodæmonibus expugnari.

JULIUS.

Imo faciam quod me dignius est, operiar menses aliquot, et auctis copiis meis, vi deturbabo vos istinc, nisi in meam deditionem veniatis. Neque enim dubito quin brevi sint ad me e bellorum stragibus sexaginta hominum millia huc perventura.

PETRUS.

O pestem, o miseram Ecclesiam! Sed heus, Genie! Nam tecum magis libet confabulari, quam cum isto teterrimo monstro.

GENIUS

Quid est?

PIERRE.

J'ouvrirais à n'importe qui, plutôt qu'à une telle peste. D'ailleurs, ne nous as-tu pas tous excommuniés? Mais veux-tu un bon conseil? Tu as une bande d'hommes déterminés, tu as beaucoup d'argent, tu es toi-même un bon architecte : construis-toi un autre Paradis, et bien fortifié surtout, si tu ne veux pas que les démons puissent le prendre d'assaut.

JULES.

Je ferai quelque chose de plus digne de moi : j'attendrai quelque temps, et quand j'aurai augmenté mes troupes, je vous chasserai tous d'ici, à moins que vous ne veniez à soumission. Car, grâce à tous les massacres occasionnés par mes guerres, j'estime que bientôt il ne m'arrivera pas ici moins de soixante mille hommes.

PIERRE.

O peste ! ô malheureuse Église ! Holà, Génie ! car j'aime, ma foi, mieux causer avec toi qu'avec cet horrible monstre.

LE GÉNIE.

Qu'y a-t-il ?

PETRUS.

Sunt istiusmodi cæteri quoque Episcopi?

GENIUS.

Bona pars hujus est farinæ, verum hic omnium antesignanus.

PETRUS.

Tu videlicet hominem ad tot excitasti flagitia?

GENIUS.

Ego minime, imo adeo præcurrebat, ut ipse vix alis adjutus assequi possem.

PETRUS.

Sane non miror, si huc tam pauci adveniunt, cum hujusmodi pestes Ecclesiæ gubernaculis assideant. Quandoquidem vulgus utcunque sanabile esse, vel hinc conjicio, quod ob solum Pontificis titulum, tam spurcæ cloacæ defert honorem.

GENIUS.

Rem ipsam dicis, sed jamdudum innuit meus Imperator, et baculum movet. Itaque vale.

PIERRE.

Est-ce que les autres Évêques sont aussi de cette espèce ?

LE GÉNIE.

Une bonne partie est de la même farine, mais celui-là en est la fine fleur.

PIERRE.

C'est toi, sans doute, qui as excité cet homme à tant d'infamies ?

LE GÉNIE.

Moi ? pas du tout : il courait devant et si vite que, même aidé par des ailes, j'avais peine à le suivre.

PIERRE.

Alors, je ne m'étonne plus d'en voir si peu nous arriver, si voilà les pestes qui gouvernent l'Église. Pourtant, la masse n'est pas incurable, j'en ai bon espoir, puisque c'est le seul titre de Pontife qui lui fait honorer cette pourriture.

LE GÉNIE.

Tu dis bien le mot ! Mais depuis longtemps mon Empereur me fait signe et agite son bâton. Adieu donc.

TABLE DES MATIÈRES

Dédicace V
Note de l'Éditeur. VIII

Aristote : sa classification des biens, *page 163.*
Attributs des Papes, *9, 43.*
Barbares : nom donné par les Italiens aux autres nations, *109.*
Bulles plombées, *41.*
Conciles : pourquoi ils déplaisent aux Papes, *77.*
Donation de Constantin, *143.*
Église : ce que les Papes entendent par ce mot, *138.*
Excommunications, 43, 121, 169.
Femmes et enfants des Papes, *61.*
Hérésie : seul crime pour lequel un Pape puisse être destitué, *75.*
Intrigues de Jules II, *123.*
Ivrognerie : bagatelle pour les Allemands, *117.*
Massacres causés par Jules II, *15, 39, 137.*
Mignons des Papes, *39, 123.*
Ornements de l'Église Romaine, *141.*
Parallèle entre Saint Pierre et ses successeurs, *151.*
Patrimoine de Saint-Pierre, *57.*
Prestige du Souverain-Pontife : ne tient qu'à son titre, *171.*
Princes Chrétiens : leurs rapports avec les Papes, *121.*
Siége Pontifical : grenier du monde entier, *109.*
Simonie, 11, 63.
Splendeurs et triomphes de l'Église Romaine, *145.*
Sultan des Turcs comparé au Pape, *163.*
Venus Præpostera, 117.
Zodomia pour *Sodomia, 115.*

Paris. — Typographie Motteroz, 31, rue du Dragon.